

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

Volume 8, No 3

ISSN 1022-5439

2000/3

La mise en oeuvre des politiques dans la forêt

'après le rapport de Poore et Thang sur les progrès accomplis en direction de l'Objectif An 2000 de l'OIBT (AFT 8/2), la plupart des pays producteurs de l'OIBT ont mis en place des lois et des politiques en vue de réaliser l'aménagement forestier durable. Ce qu'il faut maintenant, c'est les mettre en pratique.

Ce n'est pas chose facile. Nombreux sont les pays qui disposent seulement de moyens limités pour faire appliquer, ne serait-ce que les meilleures politiques forestières. Des pratiques illégales et déloyales sont perpétrées dans divers secteurs de l'industrie forestière, que ce soit dans la forêt ou le long de la filière commerciale, impliquant souvent,

dans le second cas, les importateurs opérant dans les pays consommateurs; ces pratiques gênent matériellement l'introduction de l'aménagement forestier durable. Pire encore est la pauvreté que l'on constate partout dans de nombreux pays tropicaux et qui reste l'obstacle à la sécurité et à l'intégrité du domaine forestier le plus difficile à surmonter.

Les forestiers bien intentionnés travaillant au niveau du terrain se trouvent face à un autre obstacle, occasionné, assez paradoxalement, par la multitude des directives, critères et indicateurs qui se développent à l'échelle nationale, régionale et mondiale. L'OIBT y a contribué pour une bonne part; dans ce domaine, elle a fait oeuvre de pionnier pour

l'élaboration d'un grand nombre d'entre eux. Ces directives, critères et indicateurs ont joué un rôle majeur dans l'amélioration des politiques et des lois forestières, mais la question reste de savoir s'ils peuvent être adéquatement mis en oeuvre dans la forêt.

La présente édition résume une étude (pages 2 à 4), au cours de laquelle Cassells et Hall ont constaté que de très nombreux praticiens forestiers étaient favorables aux directives de l'OIBT, en souhaitant toutefois qu'elles soient en même temps synthétisées et rendues plus adaptables aux circonstances locales. Les auteurs présentent un cadre à l'intérieur duquel il serait possible de prévoir des des formations et informations de terrain appropriées qui seraient à la fois en rapport avec les circonstances locales et conformes aux normes

internationales. A sa vingt-neuvième session (30 octobre-4 novembre 2000), le Conseil international des bois tropicaux examinera par quels moyens commencer à mettre en pratique les recommandations du rapport.

L'OIBT amène déjà ses critères et indicateurs au niveau du terrain par le biais d'une formation à leur application (un rapport à ce sujet sera présenté dans la prochaine édition). Elle continue également à financer toutes sortes de projets ayant pour objet de mettre en oeuvre et de démontrer l'aménagement forestier durable (pages 10 et 11).

L'évaluation des efforts consacrés à la réalisation de l'aménagement forestier durable peut prendre la forme d'un audit (certification) de la gestion forestière. Un rapport de Nsenyiere et Simula (pages 5 à 7) recommande la mise au point de directives pour aider les pays à établir leurs propres systèmes d'audit de l'aménagement forestier durable. Suite à ce rapport, Simula et Baharuddin ont été engagés et chargés d'élaborer des directives concernant "un cadre de systèmes d'audit pour l'aménagement forestier durable". Un groupe d'experts, qui sera convoqué en octobre, étudiera le projet de directives et présentera au Conseil les résultats de son examen.

A sa prochaine session, le Conseil examinera également le rapport de Poore et Thang. Les délibérations à cet égard pourraient considérablement influer sur les futurs travaux de l'Organisation; il semble évident que le secteur privé – qui, après tout, effectue la plus grande partie du travail dans la forêt – doit pouvoir davantage intervenir si l'on veut que des progrès significatifs soient accomplis sur le terrain. Les délégués au Conseil auront eux-mêmes, certes, beaucoup de terrain à couvrir au mois d'octobre.

Alastair Sarre Rédacteur



Un garde forestier amérindien utilise un système de positionnement géographique lors d'un inventaire stratégique de la forêt d'Iwokrama (Guyana). Ces inventaires représentent une partie essentielle d'un cadre plus large pour l'introduction de l'aménagement forestier durable (voir page 2). L'OIBT exécute actuellement dans la forêt d'Iwokrama un projet à cet effet sous la cote PD 10/97 Rev.1(F). Photo: © FotoNatura

Dans cette édition

- ◆ Cadre pour la mise en oeuvre de l'AFD
- ◆ Systèmes d'audit
- ◆ Incidences du Protocole de Kyoto

Une structure pour assurer la durabilité

Le moment est venu d'élaborer un cadre exhaustif et des guides pratiques pour l'aménagement forestier durable

par David S. Cassells et Clayton A. Hall

Iwokrama International Centre for Rain Forest Conservation and Development, 67 Bel Air – Georgetown, Guyana

es diverses directives¹ et les critères et indicateurs² de l'OIBT ont été des initiatives novatrices qui ont stimulé une multitude de travaux à l'échelle régionale et internationale en faveur de la promotion de l'aménagement forestier durable dans différents types de forêts. Ils ont également contribué au développement des principes et critères qui soustendent un grand nombre des systèmes existants de certification forestière. Cependant, au cours de ces dernières années, un certain nombre de débats qui ont eu lieu dans des forums apparentés à l'OIBT se sont focalisés sur la nécessité d'actualiser certains aspects de cette importante série technique.

A la lumière de ces discussions, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a autorisé la conduite d'une étude en vue de 'produire une proposition d'élaboration d'un cadre complet de directives OIBT et de guides de travail pratique embrassant tous les aspects relevant de la gestion forestière durable, à savoir l'exploitation à faible impact, la réhabilitation des forêts et sols forestiers dégradés et l'aménagement des forêts secondaires, en prenant en compte les autres directives OIBT' (Décision 6(XXVII).

Nous avons effectué cette étude et présenté notre rapport à la vingt-huitième session du CIBT

1 Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (1990)

Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production (1993)

Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales (1993)

Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (1997)

2 Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (1992)

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (1998) en mai dernier. Ce rapport sera examiné en profondeur à la vingt-neuvième session en novembre. Nous en présentons ici les principales constatations et recommandations, afin d'encourager un élargissement du débat en la matière.

Points de vue actuels

Cette étude a pris la forme d'une analyse des documents de l'OIBT et de ceux d'autres agences et organisations. Sont venus s'y ajouter des discussions avec des spécialistes versés en matière d'aménagement des forêts tropicales et plusieurs ateliers d'une journée dans des centres sélectionnés, au cours desquels il a été possible d'échanger les expériences, ou le manque d'expérience, dans le domaine de l'aménagement forestier durable.

'[les praticiens] estimaient, pour la plupart, que les directives de l'OIBT actuelles, bien qu'imparfaites, étaient adéquates. A leur avis, la priorité absolue devrait porter sur la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation, afin que les gestionnaires forestiers puissent 's'instruire sur le tas'.'

Pratique des directives de l'OIBT

Les différentes directives de l'OIBT ont servi à sensibiliser aux questions d'aménagement forestier durable au niveau des moyens d'action et ont influé sur les politiques forestières et sur la réforme législative dans un certain nombre de pays. Mais jusqu'à présent, l'application aussi bien des directives que des critères et indicateurs est encore limitée de sorte que, dans la pratique sur le terrain, leur impact est aussi limité.

Les praticiens nous ont à maintes reprises expliqué le dilemme auquel ils étaient confrontés: ils souhaiteraient en effet que les directives soient à la fois plus claires et plus concises tout en fournissant davantage de détails et d'information pratique aux gestionnaires forestiers. La pléthore de directives et instruments connexes établis par diverses agences internationales et par les processus nationaux et internationaux concernant les forêts crée la confusion et pose un problème considérable.

Pratique de l'exploitation à faible impact (EFI)

Dans tous les pays où nous nous sommes rendus, les praticiens attachent une grande importance au développement et à l'application des techniques d'exploitation à faible impact. De nombreux praticiens du secteur privé ont suggéré que la question de techniques de récolte appropriées était plus du ressort des structures institutionnelles et incitatives qu'en rapport avec l'application technique sur le terrain. A leur avis, en outre, le coût d'une formation à l'EFI était souvent sousestimé et il était essentiel de s'engager à dispenser une formation continue à long terme si l'on voulait que des pratiques améliorées soient largement adoptées. Dans un certain nombre de pays, le rôle des petits bûcherons travaillant à la tronçonneuse était particulièrement préoccupant, notamment lorsque les ressources étaient sous régime de propriété commune ou lorsque les droits de jouissance étaient mal définis.

Questions liées aux forêts dégradées et secondaires

Il ne fait aucun doute que toutes les régions productrices renferment des zones de forêts dégradées et secondaires vastes et en expansion. Ces forêts représentent souvent une valeur non négligeable pour les habitants et pour la conservation de la nature, parce que, contrairement à de nombreuses forêts résiduelles, leurs périmètres se trouvent souvent stratégiquement bien placées par rapport aux marchés, aux établissements humains et aux infrastructures de transport. Les questions à étudier qui en découlent sont les suivantes:

Table des matières

Une structure pour assurer la durabilité 2
Elaboration de systèmes d'audit de l'AFD 5
Le Protocole de Kyoto 8
Sommaire des travaux de projets de
I'OIBT10
Soutien à l'extraction des produits non
ligneux12
Commerce 14–18
Tendances du marché14
Le prix des prévisions16
Succès et responsabilité18
Rubriques
Rubriques Profil d'un pays: le Danemark
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Profil d'un pays: le Danemark 20
Profil d'un pays: le Danemark
Profil d'un pays: le Danemark 20 Profil d'une institution 21 Rapport de bourse 22
Profil d'un pays: le Danemark 20 Profil d'une institution 21 Rapport de bourse 22 Conférences 24
Profil d'un pays: le Danemark 20 Profil d'une institution 21 Rapport de bourse 22 Conférences 24 Quoi de neuf sous les tropiques? 27
Profil d'un pays: le Danemark 20 Profil d'une institution 21 Rapport de bourse 22 Conférences 24 Quoi de neuf sous les tropiques? 27 Bibliographie 28
Profil d'un pays: le Danemark 20 Profil d'une institution 21 Rapport de bourse 22 Conférences 24 Quoi de neuf sous les tropiques? 27 Bibliographie 28 Courrier des lecteurs 29

- cerner et comprendre les causes sociopolitiques sous-jacentes de la dégradation des terres forestières et de la formation de forêts secondaires, et les incidences qu'elles sont susceptibles d'avoir sur les efforts de gestion et de restauration de ces écosystèmes;
- comprendre les rapports entre les habitants et les écosystèmes des forêts secondaires, en ce qui concerne les usages, le bien-être des gens, les économies locales et le rôle des fonctions écologiques et environnementales de ces écosystèmes à différents niveaux;
- chercher à connaître les besoins de l'aménagement des forêts tropicales secondaires du point de vue écologique et sylvicole; et
- consolider les connaissances déjà considérables que détiennent les habitants et agriculteurs indigènes au sujet de l'utilisation et de la gestion des forêts tropicales secondaires.

Expériences en matière de participation communautaire

Le fait que les aménagistes et les gestionnaires n'ont pas véritablement fait intervenir les communautés locales a entraîné un manque de transparence qui a contribué tant à la déforestation qu'à des pratiques de corruption dans le secteur forestier. Toutefois, les praticiens estimaient pour la plupart que les progrès dans ce domaine avaient été entravés par les perspectives diverses et souvent contradictoires des multiples parties prenantes du secteur forestier, y compris les autochtones vivant à l'intérieur ou à proximité des zones forestières. Ils ont donc souligné l'importance de procédures de résolution de conflits, celles-ci devant faire partie d'une approche globale de la participation.

Certains praticiens pensaient qu'il serait utile de prévoir des directives pratiques pour encourager une participation effective. D'autres estimaient que des informations sur les démarches participatives étaient déjà largement disponibles dans un certain nombre d'agences et que l'OIBT devrait s'attacher à incorporer dans toutes ses directives des indications concernant la participation. Nombreux étaient ceux qui considéraient particulièrement nécessaire de créer des forêts modèles pour démontrer la viabilité des opérations à base communautaire comprenant de petites entreprises de transformation du bois.

Perception des principaux obstacles

Les obstacles à la pratique de l'aménagement forestier durable identifiés dans de nombreux pays comprenaient la déforestation persistante, les prélèvements illicites, les droits fonciers mal définis, un manque de capacités techniques et humaines pour faire appliquer la loi, et l'incohérence des signaux provenant du marché. Ce dernier point est d'une importance particulière pour l'industrie.

Priorités pour accélérer les progrès

Certains praticiens rencontrés durant l'étude pensaient que les directives de l'OIBT devaient être actualisées pour tenir compte de l'expérience plus large et de la connaissance plus approfondie du concept d'aménagement forestier durable qui se sont développées au cours de la décennie passée. Ils estimaient cependant, pour la plupart, que les directives de l'OIBT actuelles, bien qu'imparfaites, étaient adéquates. A leur avis, la priorité absolue devrait porter sur la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation, afin que les gestionnaires forestiers puissent 's'instruire sur le tas'. Essentiellement, il faudrait en priorité:

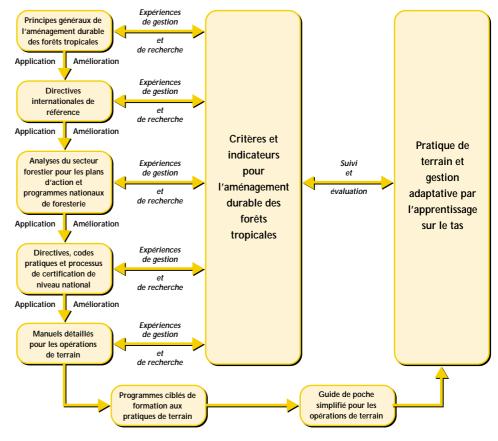
- faire en sorte que toute révision ou nouvelle directive soit simple et pratique, et qu'elle soit axée sur son applicabilité au niveau de l'unité de gestion forestière;
- élaborer des directives sur les aspects économiques de l'aménagement forestier durable, en mettant l'accent sur des structures incitatives efficaces pour le secteur privé, qui

- permettront de mieux garantir une gestion et une exploitation durables des ressources forestières;
- développer et accélérer les dispositifs régionaux de forêts modèles, où les coûts et bénéfices de l'aménagement forestier durable pourraient être rigoureusement suivis, en prévoyant simultanément des actions de formation bien ciblées sur des aspects clés de l'aménagement forestier durable tels que l'exploitation à faible impact;
- élaborer de nouvelles directives ou des textes moins formels sur les meilleures pratiques en matière de gestion des forêts secondaires, d'exploitation à faible impact, de participation communautaire à la gestion, et de production de PFNL à valeur ajoutée; et
- encourager l'élaboration conjointe de directives et d'instruments connexes avec d'autres agences internationales et processus relatifs à la politique forestière, en vue d'atténuer les malentendus et de favoriser l'accès à la propriété au niveau national.

Le cadre proposé

Le cadre proposé, qui couvre tous les aspects pertinents de l'aménagement forestier durable, est résumé dans la figure 1.

Figure 1: Cadre structurel proposé pour l'aménagement durable des forêts tropicales



L'objectif général du cadre est de mettre l'accent sur la mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable dans les pratiques de terrain, ce qui représentait manifestement la priorité majeure soulignée par les praticiens dans tous les pays visités. Un autre objectif clé de ce cadre consiste à illustrer les liens entre tous ses différents éléments, d'une manière qui reconnaît la pratique de l'aménagement durable des forêts comme étant un processus de gestion adaptative permettant d'apprendre sur le tas. Les principaux éléments de ce cadre sont:

- principes généraux de haut niveau pour l'aménagement forestier durable: cet élément est conçu de manière à exposer de façon concise les principes généraux de l'aménagement forestier durable qui s'appliqueront à la planification et au développement dans toutes les situations de gestion des forêts tropicales;
- directives internationales de référence: cet élément couvre la série existante de directives de l'OIBT et est conçu de manière à fournir des interprétations plus spécifiques de ce que signifient les principes généraux dans des situations particulières d'aménagement forestier (par ex. gestion des forêts naturelles et gestion du feu);
- analyses du secteur forestier pour les plans d'action et programmes nationaux de foresterie: cet élément est destiné à aider les pays membres à cerner les principales lacunes dans les politiques, pratiques ou informations nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des principes d'aménagement forestier durable et/ou des directives internationales de référence les plus importantes. Les analyses du secteur constituent une base à partir de laquelle établir un ordre de priorité pour la réforme du secteur et l'assistance internationale;
- directives, codes pratiques et processus de certification de niveau national: cet élément aidera les pays membres à traduire les éléments pertinents des principes et directives de référence du niveau international, en spécifications plus détaillées permettant de guider l'élaboration continue de stratégies, programmes et pratiques en matière d'aménagement forestier durable;
- manuels détaillés pour les opérations de terrain: cet élément est destiné à fournir des consignes pratiques détaillées sur l'application des directives, codes pratiques et procédures de certification du niveau national pour divers

- types de forêts et de situations d'aménagement forestier dans des pays producteurs particuliers;
- guides de terrain simplifiés: cet élément comporterait des listes de contrôle concises et faciles à utiliser concernant les tâches spécifiques de gestion forestière que doivent effectuer certains opérateurs (par ex. marqueur d'arbres, tractoriste);
- critères et indicateurs: les critères et indicateurs de l'OIBT constituent un élément central du cadre. Ils fournissent les outils permettant d'évaluer les changements et les tendances de l'état des forêts et des systèmes de gestion par comparaison avec des éléments clés de l'aménagement forestier durable. Les renseignements tirés de l'application des critères et indicateurs devraient être utilisés pour évaluer les progrès de l'aménagement forestier durable et pour identifier les priorités en matière de recherche ou d'améliorations à prévoir dans les plans et les pratiques de gestion forestière.

'Le cadre a été mis au point en tant qu'outil permettant d'accélérer la progression vers l'aménagement forestier durable, et non comme un nouvel ensemble de règles qui compliqueraient inutilement les pratiques forestières.'

Conclusions et recommandations

Notre rapport fait une synthèse de propositions axées sur le développement d'un cadre complet et de manuels de travaux pratiques sur tous les aspects pertinents de l'aménagement durable des forêts tropicales. Sa recommandation principale au Conseil est d'adopter le cadre suggéré, après l'avoir examiné, et de prendre les dispositions nécessaires pour encourager son application rapide en vue d'accélérer le progrès vers la pratique généralisée de l'aménagement forestier durable conformément à l'Objectif An 2000. Ce cadre a été mis au point en tant qu'outil permettant d'accélérer la progression vers l'aménagement forestier durable, et non comme un nouvel ensemble de règles qui compliqueraient inutilement les pratiques forestières.

Ce cadre met l'accent essentiellement sur l'application au niveau du terrain, associée à des initiatives d'action stratégiques mises en oeuvre de manière à encourager proactivement l'adoption de

principes d'aménagement forestier durable dans les pratiques de terrain. Nos principales propositions de stratégie sont les suivantes:

- affiner l'ensemble suggéré des principes généraux de l'aménagement forestier durable;
- élaborer un ensemble de directives ou autre texte moins formel de meilleures pratiques sur les aspects économiques de l'aménagement forestier durable;
- élaborer un ensemble de directives sur la conservation, la gestion et la mise en valeur durable des écosystèmes de forêts secondaires, en l'articulant en fonction des principes généraux de l'aménagement forestier durable;
- élaborer des manuels sur les principales considérations portant sur l'exploitation à faible impact d'une part, et sur la gestion de systèmes de production forestière de petite échelle d'autre part;
- collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Union mondiale pour la conservation de la nature-UICN et d'autres agences pertinentes, en vue de mettre au point une stratégie visant à promouvoir une participation communautaire plus efficace à tous les aspects de l'aménagement forestier durable;
- prévoir des affectations au titre du Fonds pour le partenariat de Bali afin de permettre aux pays producteurs d'entreprendre l'analyse des secteurs forestiers en vue de cerner les lacunes dans les politiques, pratiques ou informations nécessaires pour mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable;
- prévoir des affectations au titre du Fonds pour le partenariat de Bali afin de permettre aux pays producteurs d'élaborer ou d'actualiser les directives, codes pratiques et procédures de certification de niveau national, en vue d'accélérer l'application généralisée de l'aménagement forestier durable conformément à l'Objectif An 2000; et
- créer un centre de formation OIBT aux techniques d'exploitation à faible impact dans chacune des régions productrices de l'OIBT.

Elaboration de systèmes d'audit de l'AFD

Une récente analyse de l'OIBT recommande des mesures nationales et internationales pour améliorer l'audit de l'aménagement forestier durable

par E.O. Nsenkyiere et Markku Simula¹

1. Indufor Oy, Toolonkatu 15 E FIN-00100, Helsinki, Finlande, Téléphone 358-(0)9-684 0110. Télécopie 358-(0)9-684 2552. Courriel: indufor@indufor.fi

e cadre normatif de l'aménagement forestier durable (AFD) est graduellement parachevé et son accent se porte de plus en plus sur les questions de mise en oeuvre. L'audit est un élément essentiel de la mise en oeuvre parce qu'il représente un outil permettant de suivre et de vérifier les progrès réalisés par les pays et les organisations en vue d'atteindre ce but qu'est l'AFD.

En mai 1999, le Conseil international des bois tropicaux a prié le Directeur exécutif d'engager deux consultants chargés d'analyser les systèmes d'audit existants et/ou des protocoles de démonstrations de l'AFD, en s'appuyant sur les expériences des secteurs publics et privés des pays membres, et de renforcer ainsi les résultats des études déjà accomplies. Cette demande procédait du désir d'aider les pays producteurs membres de l'OIBT à mettre au point leurs propres systèmes d'audit de l'AFD.

Méthodologie

Etant donné le caractère novateur de cette étude, nous avons décidé de donner une importance égale à l'examen des procédures d'audit suivies dans l'administration publique des forêts et à celui des systèmes de certification des forêts. Vu le peu d'informations aisément disponibles sur les méthodes du secteur public, nous avons procédé à une enquête par correspondance en ciblant 26 pays membres producteurs de l'OIBT. Un questionnaire a été mis au point et envoyé à tous les pays, dont 16 ont répondu. Douze pays ont fourni des renseignements pour l'étude et les autres ont fait savoir qu'ils souhaitaient prendre connaissance des résultats de l'enquête, ce qui les aiderait à améliorer leurs procédures d'audit. Nous avons également effectué des visites sur le terrain dans

cinq pays (Brésil, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Malaisie) pour compléter les données du questionnaire en interrogeant des spécialistes nationaux et en rassemblant des données locales supplémentaires.

L'AFD en tant qu'objet de l'audit

Un audit peut servir d'instrument pour faire appliquer une politique, mais son rôle est beaucoup plus vaste. Il comprend de plus en plus: i) le suivi interne des résultats obtenus par les organismes forestiers (audit 'interne'); et ii) la vérification externe du respect des prescriptions en vue d'une communication au marché ou à d'autres intéressés (audit 'externe').

Le second rôle fait en général partie de ce que l'on appelle la certification des forêts. La finalité d'un audit interne est d'aider les dirigeants à réaliser les objectifs assignés, tandis que l'audit externe vise à assurer la crédibilité des travaux d'audit interne. L'audit interne est complémentaire à l'audit externe et, s'il est bien organisé, réduit les coûts de ce dernier. Le but des ensembles régionaux et nationaux de critères et indicateurs (C&I) formulés pour l'AFD, tels que ceux de l'OIBT, est de cerner les aspects d'aménagement à viser au niveau national ou au niveau de l'unité de gestion forestière pour réaliser l'AFD. Plusieurs pays membres de l'OIBT ont mis au point ou élaborent les C&I adaptés à leurs conditions écologiques et socioéconomiques particulières.

Le suivi de la mise en oeuvre des C&I présente des difficultés d'audit considérables, pour les raisons suivantes:

- de nombreux 'nouveaux' aspects de gestion forestière doivent être contrôlés;
- l'information sur les indicateurs à mesurer ne sont pas toujours facilement disponibles l'évaluation peut, par nécessité, être plus qualitative que quantitative; et
- l'évaluation de critères environnementaux et sociaux nécessite des compétences de plus grande portée que les aptitudes de technique forestière.

Dans l'idéal, même si les C&I varient d'un pays à l'autre, les définitions liées aux principes, critères, indicateurs, vérificateurs et moyens de vérification utilisés devraient concorder. Toutefois, cette concordance entre membres de l'OIBT n'a pas encore été réalisée. Le plus inquiétant, sans doute, c'est qu'il n'existe pas de cadre hiérarchique commun (voir l'encadré) à l'intérieur duquel les différents concepts peuvent être logiquement reliés les uns aux autres.

Systèmes d'audit actuels

Les systèmes d'audit de l'aménagement employés actuellement par les administrations forestières des pays producteurs membres de l'OIBT ont tendance à ne tenir compte que de certains éléments de l'AFD. Dans les pays où la législation forestière n'a pas été récemment mise à jour, la pertinence de certains critères d'audit est parfois contestable. Il peut en résulter un gaspillage des faibles ressources humaines et financières affectées aux opérations de supervision et de contrôle. Dans certains cas, la stricte obéissance aux exigences d'ordre administratif et la lourdeur des méthodes pourraient facilement entraîner davantage de corruption que d'application efficace de la loi.

Notre enquête sur les systèmes d'audit du secteur public des pays y ayant participé nous a permis de tirer plusieurs conclusions:

- dans l'ensemble, les systèmes d'audit actuels ne sont pas adaptés à une surveillance efficace de l'application de la législation forestière en général, et de l'AFD en particulier;
- 2) toutefois, on assiste à des progrès considérables en vue d'élargir la portée des audits de l'aménagement forestier effectués dans le secteur public. Les manuels normatifs, les guides pratiques et d'autres textes fournissant des lignes directrices et des conseils dans ce domaine sous-tendent cette évolution;
- les critères d'audit ne couvrent pas encore tous les éléments nécessaires pour évaluer l'AFD. Jusqu'à présent, seule la Malaisie (péninsulaire) a fourni un effort véritable dans ce sens; et
- 4) en foresterie publique, la tendance est à la sous-traitance; et les prestations d'audit ne devraient pas échapper à la règle. Toutefois, l'audit externe mené à des fins autres que la certification est encore rare.

Problèmes liés aux systèmes d'audit

Les pays sont confrontés à de graves problèmes dans leur mise en œuvre de systèmes d'audit administratif de l'aménagement forestier, même s'ils disposent d'un cadre réglementaire adéquat et de procédures permettant de contrôler son application.

Les principaux problèmes sont:

- les moyens financiers limités de l'administration forestière;
- 2) la sous-qualification des ressources humaines;
- des cadres de normes défaillants ou lacunaires;
- des systèmes insuffisants pour la collecte et l'entretien des informations.

Hiérarchie conceptuelle de l'application des critères d'audit de l'AFD

- Un but est l'objectif d'ensemble d'une norme, par exemple AFD ou forêts bien gérées.
- Un principe est une loi ou une règle fondamentale, servant de base au raisonnement et à l'action.
 Les principes ont le caractère d'un objectif ou d'une attitude concernant la fonction de l'écosystème forestier ou un aspect relevant du système social qui interagit avec l'écosystème.
 Les principes sont les éléments explicites d'un but.
- Un critère définit un état ou un aspect de l'écosystème forestier, ou un état du système social, qui devrait être en place comme fruit de l'obéissance à un principe. Le critère énonce la condition requise par rapport à laquelle est opérée l'évaluation de conformité. Le critère peut exiger un niveau spécifique de performance (critère de performance) ou définir les prescriptions du système de gestion (critère d'aménagement).
- Un indicateur est un paramètre quantitatif ou qualitatif, qui peut être évalué par rapport à un critère. Il décrit de manière objectivement vérifiable et non ambiguë les caractères d'un écosystème ou du système social corrélatif, ou il décrit les éléments d'une politique en vigueur et des conditions de gestion ainsi que les dynamiques anthropiques indicatrices de l'état de l'écosystème et du système social.
- Une norme est la valeur de référence de l'indicateur, fixée pour servir de règle ou de base de comparaison. En comparant la norme à la valeur effectivement mesurée, le résultat obtenu fait apparaître le degré de conformité à un critère ou de satisfaction à un principe.
- Un vérificateur est la source d'information relative à l'indicateur ou à la valeur de référence d'un indicateur.

Source: Lammerts van Bueren, E. & Blom, M. 1997. *Hierarchical framework for the formulation of SFM standards.* Tropenbos Foundation, Amsterdam.

Au coeur de ces problèmes se trouve évidemment la question des financements, considérée (directement ou indirectement) comme la contrainte majeure par tous les pays ayant participé à l'étude.

Systèmes de certification volontaires

Nous avons passé en revue les dispositions d'audit de neuf systèmes nationaux de certification prévus ou en vigueur et celles de deux systèmes internationaux existants (ceux du Forest Stewardship Council et du Programme paneuropéen de certification des forêts). Nous avons conclus ce qui suit:

- de nombreux systèmes ne fonctionnent que depuis peu;
- les procédures de certification et d'audit des différents systèmes présentent de nombreux points communs;
- les critères d'audit découlent, ou sont inspirés, d'un corps de critères international ou régional de C&I pour l'AFD (dont celui de l'OIBT) traitant les différents aspects de l'AFD;
- certains critères d'audit abordent le mode d'aménagement de manière exhaustive mais d'autres en partie seulement;
- on note des différences importantes entre les systèmes: par exemple, dans la manière de définir les exigences de performance et le degré de précision quant aux sources de données, aux moyens de vérification et aux procédures d'audit;

- les dispositions générales de collecte de données sont très semblables, notamment en ce qui concerne l'examen des dossiers, les consultations et les observations faites sur le terrain:
- la définition de l'unité objet de l'audit varie selon les conditions propres à chaque pays: il peut s'agir d'une unité de gestion forestière, d'une zone forestière donnée, d'une organisation et de ses activités dans une zone particulière, ou d'une zone appartenant à un groupe de propriétaires forestiers;
- la fréquence des audits de base varie à partir de trois ans, mais elle est en général de cinq ans;
- presque tous les systèmes font appel quasi exclusivement à des tiers pour effectuer les travaux d'audit;
- différentes approches sont adoptées pour définir les qualifications des auditeurs compétents;
- à l'exception de celui du Forest Stewardship Council, les systèmes font ou feront appel à des organismes d'accréditation nationaux, soit dans le cadre de la norme ISO 14001, soit par d'autres moyens; et
- certains systèmes comportent des dispositions de vérification ou certification de la filière bois

Certification du SGE

La plupart des développements en matière de certification forestière ont été axés sur des systèmes tournés vers le marché et fondés sur les résultats, mais les certifications à la norme ISO 14001 sur la gestion de l'environnement se répandent parmi les organisations forestières dans le monde. Les lignes de démarcation dans ce domaine ne sont cependant pas nettes: les systèmes fondés sur la performance ont tendance à inclure de nombreux éléments du système d'aménagement, tandis que la norme ISO 14001 requiert des organisations qu'elles définissent leurs *propres* exigences en matière de performance environnementale. Un système d'aménagement certifié facilite la vérification de nombreuses exigences de performance.

Conditions requises de systèmes d'audit fiables

Pour être fiables, les systèmes d'audit de l'AFD devraient:

- · inclure la totalité des critères d'audit;
- permettre une évaluation objective;
- donner des résultats reproductibles et cohérents:
- être suffisamment souples pour pouvoir s'appliquer à différents types de forêt et à des caractéristiques physiques, sociales et économiques variables;
- être applicables au niveau de l'unité de gestion forestière comme à celui de groupes régionaux de telles unités;
- être adaptés aux structures institutionnelles et organisationnelles locales; et
- être efficaces par rapport à leur coût.

Eléments de systèmes fiables pour l'audit de l'AFD

Les éléments essentiels de systèmes fiables pour l'audit de l'AFD sont les suivants:

- un cadre conceptuel bien défini comprenant des principes, critères, indicateurs, points de contrôle et moyens de vérification pour tous les aspects nécessaires de l'AFD, qui s'inscrit dans un cadre convenu internationalement, tel que celui fourni par les C&I de l'OIBT;
- un guide ou manuel de mise en œuvre et d'application pratique des critères d'audit;
- un système transparent de notation et de pondération qui résume les résultats de l'évaluation sur les différents critères et indicateurs; les chiffres de pondération pouvant être attribués en fonction des objectifs et des points de vue des acteurs;
- une procédure d'audit complète et structurée, étroitement adaptée aux structures institutionnelles et organisationnelles locales.

Dans la figure 1, nous proposons une procédure générale assez complète pouvant servir de référence pour les audits aussi bien internes qu'externes. Elle pourrait être adaptée aux circonstances particulières d'un pays et être allégée autant que de besoin; et

 un pool d'auditeurs compétents possédant des qualifications spécifiques, et des dispositions garantissant leur indépendance institutionnelle et économique de l'objet des audits.

Choix d'actions futures au niveau international

Les pays membres producteurs de l'OIBT auront besoin d'une plus ample assistance dans leurs efforts dirigés vers la réalisation de l'aménagement durable de leurs forêts. S'agissant des systèmes d'audit, il est proposé d'entreprendre éventuellement au niveau international des actions dans les trois domaines suivants: moyens d'action, formation, et développement des technologies et des systèmes.

Moyens d'action

L'OIBT pourrait envisager deux moyens d'action qui aideraient les pays à élaborer leurs propres C&I, à les intégrer dans leurs activités de planification, contrôle et évaluation, et leur permettraient de mettre au point des systèmes de certification ou de vérification volontaires de l'AFD. Ces instruments seraient les suivants:

- un guide à l'élaboration de C&I nationaux de l'AFD au niveau national et à celui de l'unité de gestion forestière: l'expérience de la Malaisie dans ce domaine a montré que l'interprétation des C&I de l'OIBT dans le contexte national est une tâche exigeante pour laquelle une assistance de l'extérieur peut s'avérer utile: et
- des lignes directrices (ou un manuel) d'audit des C&I de l'OIBT: elles sont nécessaires pour aider les pays à élaborer leurs propres systèmes d'audit, que ceux-ci soient appliqués par les organisations elles-mêmes ou par des organismes d'audit extérieurs. L'objet de ces textes serait d'expliquer les éléments nécessaires à tout système d'audit efficace, afin d'assurer une cohérence des résultats d'évaluation, ainsi que la transparence et la fiabilité du processus d'audit ou d'évaluation. De nombreux pays ont signalé le besoin d'un tel instrument dans leurs réponses à notre enquête.

Ces deux instruments, outre leur utilité pour les pays cherchant à élaborer leurs procédures de contrôle et d'évaluation, présenteraient également l'avantage de permettre la comparaison d'informations sur l'état de l'aménagement forestier entre pays.

Formation

Le manque d'auditeurs formés produit l'un des principaux goulets d'étranglement dans la mise en oeuvre de systèmes d'audit efficaces dans le secteur public. Deux problèmes doivent être surmontés: il est nécessaire

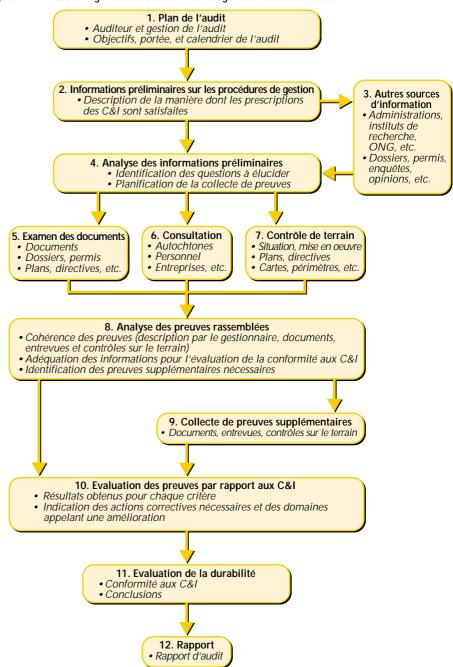
- de créer dans chaque pays un pool de spécialistes capables d'effectuer l'audit des aspects environnementaux et sociaux de l'AFD, et
- de réorienter les tâches d'audit en les axant davantage sur des vérifications de terrain et des entretiens avec les exploitants et les acteurs, que sur l'examen de dossiers.

Pour répondre à ces besoins, il faudra instituer des programmes nationaux destinés à former du personnel et des auditeurs spécialisés. De tels efforts auraient tout à gagner de la préparation de matériel didactique et de stages régionaux visant à préparer des formateurs.

Développement des technologies et des systèmes

La télédétection, les systèmes d'information géographique, les systèmes de positionnement géographique, l'enregistrement automatique de données sur ordinateurs portables, le repérage numérique des mouvements de bois de la forêt à l'utilisateur, sont autant de techniques nouvelles

Figure 1: Procédure générale d'audit de l'aménagement forestier durable



Le Protocole de Kyoto, l'OIBT et les forêts tropicales

La prochaine réunion des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques se tiendra en novembre prochain. Ses résultats pourraient avoir des incidences majeures sur les forêts tropicales

par Nigel Asquith

Centre pour la recherche forestière internationale, PO Box 6596 JKPWB, Jakarta 10065, Indonésie. Téléphone 62–251–622 622. Télécopie 62–251–622 100. Courriel n.asquith@cgiar.org

otre planète se réchauffe. Les meilleures données scientifiques donnent à penser qu'il existe un lien direct et sensible entre la hausse graduelle des températures moyennes dans le monde et l'élévation des niveaux de gaz à effet de serre tels que le méthane et le dioxyde de carbone (CO₂) présents dans l'atmosphère. Si la plupart des scientifiques s'accordent à dire que le réchauffement de la planète est manifeste, ils s'interrogent cependant encore sur la sévérité du problème. Il semblerait que le réchauffement provoquera des conditions météorologiques extrêmes plus fréquentes et qu'il occasionnera d'importants changements dans les systèmes de production primaire. Effectivement, les changements de temps prédits semblent déjà se produire.

La réaction de la communauté mondiale à la menace de changements climatiques a pris la forme du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre sur les changements climatiques, signé en 1997. Ce protocole engage les pays développés à réduire leurs émissions nettes de gaz à effet de serre (c'est-à-dire essentiellement de CO₂), d'ici la période 2008–12, à un niveau de 5% inférieur à ceux de 1990. De nombreux pays ont signé le Protocole, mais peu l'ont ratifié, de sorte qu'il est encore loin d'entrer dans le cadre du droit international. Il n'aura force de loi que lorsque 55 pays au moins l'auront ratifié, à condition que ces 55 pays représentent collectivement au moins 55% des émissions de l'ensemble du monde développé.

'L'une des raisons pour lesquelles les forêts suscitent tant d'intérêt vient du fait que la plupart des observateurs suggèrent que le carbone piégé grâce aux activités forestières sera beaucoup moins cher que le carbone piégé en limitant les émissions des secteurs énergétiques.'

Le Protocole inclut un certain nombre de mécanismes flexibles permettant de réaliser des réductions nettes de gaz à effet de serre. Celui qui intéresse le plus les forestiers des tropiques est le Mécanisme pour un développement 'propre' (MDP). Ce mécanisme, décrit dans l'article 12 du Protocole, permettra aux pays développés de procéder à des investissements dans des pays en développement, qui auront pour effet de réduire ou d'empêcher les émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie de cet investissement (lequel, selon les règles du MDP, devrait contribuer au développement durable dans le pays hôte), les investisseurs se verraient octroyer des droits d'émission qu'ils pourraient négocier ou comptabiliser dans le calcul de leurs propres émissions.

Les forêts n'étant pas explicitement mentionnées dans le MDP, leur rôle est encore mal défini. La question de savoir quel type de projets forestiers pourrait éventuellement être couvert par le MDP, et de quelle manière, sera débattue en novembre. Il reste donc encore de nombreux points en suspens quant aux conséquences du Protocole de Kyoto pour les membres de l'OIBT.

Pour l'instant, supposons que le Protocole de Kyoto inclut les forêts tropicales. Le carbone des forêts sera donc un produit d'origine locale et négocié au niveau mondial, à un prix variant en fonction du prix dans d'autres secteurs énergétiques. L'une des raisons pour lesquelles les forêts suscitent autant d'intérêt vient du fait que la plupart des observateurs suggèrent que le carbone piégé grâce aux activités forestières sera beaucoup moins cher que le carbone piégé en limitant les émissions des secteurs énergétiques: une estimation courante en situe le prix entre 10 et 30 dollars des Etats-Unis la tonne. Le coût de la production de carbone dans les forêts pourrait être beaucoup moins élevé: un rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat indique des coûts entre 0,1 et 28 dollars la tonne pour les projets pilotes sur le carbone. Tout bénéfice résultant du potentiel de stockage du carbone par les forêts pourrait alors contribuer à financer d'autres services et produits des forêts.

Trois différentes manières de produire du carbone 'forestier' sont susceptibles d'intéresser les membres de l'OIBT. Premièrement, il est possible d'éliminer du carbone de l'atmosphère et de le piéger en plantant davantage d'arbres. Deuxièmement, nous pouvons retenir les stocks de carbone et les conserver plus longtemps dans la biomasse grâce à des activités telles que l'exploitation à impact réduit. Troisièmement, ce qui serait sans doute la solution la plus efficace par rapport à son coût, nous pouvons limiter les

suite 🧽

suite de la page précédente

ou perfectionnées promettant d'améliorer le rapport coût-efficacité des tâches d'audit dans le secteur forestier. Il sera nécessaire de poursuivre les études et les travaux de développement dans ce domaine en vue 1) d'analyser l'utilisation et l'expérience de ces techniques et 2) de mettre à profit ces outils pour en faire des éléments de systèmes d'audit crédibles pour l'AFD.

Options ouvertes aux membres de l'OIBT

Nous estimons que les pays producteurs membres de l'OIBT pourraient prendre les huit

mesures ci-dessous pour améliorer leurs systèmes d'audit de l'AFD.

- élaboration de C&I de l'AFD fondés sur les C&I de l'OIBT, qui serviront de base à la fois aux audits internes et externes;
- élaboration de lignes directrices pour l'interprétation et l'application des critères d'audit;
- mise en place de procédures d'audit appropriées;
- 4) organisation efficace des fonctions d'audit au sein des administrations forestières, en vue
 - d'éviter toute dépendance des auditeurs envers l'objet des audits

- d'assurer une rotation du personnel entre districts ou régions
- d'introduire un élément d'imprévisibilité dans les audits de terrain;
- définition des qualifications des auditeurs en matière d'aménagement forestier;
- 6) création et maintien de registres d'auditeurs de l'AFD qualifiés;
- organisation de formations complémentaires destinées aux auditeurs de l'AFD; et
- 8) promotion de systèmes de certification appelés à compléter les audits de l'AFD effectués dans le secteur public.

émissions de CO₂ en préservant et protégeant les forêts. Ces activités pourraient ou non être prises en considération par le MDP, isolément ou collectivement.

Projets pilotes

Depuis la signature du Protocole de Kyoto, plusieurs projets pilotes ont tenté d'évaluer s'il était faisable de recourir aux forêts pour la production de carbone. Nous pouvons tirer d'importants enseignements de l'expérience de ces projets.

Conservation en Bolivie

Le plus grand projet de carbone forestier dans le monde a été mené en Bolivie. L'expansion du Parc national Noel Kempff Mercado a permis de conserver 7-14 millions de tonnes de carbone moyennant un coût de 9,5 millions de \$EU, ce qui représente plus ou moins un dollar par tonne. Par conséquent, si un négoce du carbone se développe dans le cadre du MDP et si le prix moyen projeté atteint 10-30 \$EU/tonne, il semble que le projet de conservation forestière de Noel Kempff soit susceptible de procurer aux investisseurs un rendement économique non négligeable. Ce projet comprenait une indemnisation concessionnaires qui détenaient les droits d'exploitation dans ce qui est désormais le parc élargi et prévoyait en outre une collaboration avec les autochtones en vue d'améliorer la pérennité de l'aménagement forestier à proximité immédiate du parc.

Le projet Innoprise d'exploitation à impact réduit et de plantation d'enrichissement au Sabah (Malaisie) – voir par exemple les éditions d'AFT 2:3 et 4:3 – représente un type totalement différent de projet forestier pour le piégeage du carbone. Il a montré que l'exploitation à impact réduit pouvait empêcher la libération de 80 tonnes de carbone par hectare durant les deux premières années après la récolte et que les plantations d'enrichissement étaient susceptibles de compenser 100 tonnes de carbone par hectare et par an sur une rotation de 60 ans. Si le prix du carbone est de 10 \$EU la tonne, les plantations d'enrichissement pourraient donc réaliser 1.000 dollars de plus par hectare et par an.

Comme il est dit plus haut, aux termes des dispositions du MDP, ces types de projets sur le carbone seraient tenus de contribuer au développement durable des pays hôtes: le MDP n'offrira pas une sinécure aux investisseurs. Il est cependant difficile de définir ce que l'on entend exactement par développement durable. D'autre part, il n'existe encore aucune règle proposant une définition du développement durable dans le cadre du MDP, et qui le définira.

Kyoto et les forêts tropicales

Quelles seront les incidences du Protocole de Kyoto en ce qui concerne les membres de l'OIBT? Elles dépendront du rôle que jouera la foresterie dans le MDP. Si les forêts n'y sont pas incluses, le Protocole n'aura pas de conséquences réelles pour les producteurs de bois tropicaux. Si elles sont incluses, le MDP pourrait multiplier les possibilités de financement dans le domaine de l'aménagement des forêts tropicales.

Par exemple, les fonds du MDP pourraient servir à assurer une surveillance plus soutenue des forêts, parce que les pays devront suivre régulièrement leurs stocks de carbone. Le MDP pourrait permettre de faire face à des coûts supplémentaires de gestion améliorée ou novatrice pour protéger le carbone, tels que ceux de l'exploitation à impact réduit ou de l'aménagement forestier durable. Il pourrait faciliter la mise sous protection de certaines zones de production, encourager la création de nouvelles plantations et offrir de plus grandes possibilités de développement de la dendroénergie.

'... si un projet finance une amélioration de la gestion forestière et le concessionnaire se sert des fonds économisés pour couper une autre zone forestière de manière non durable, ce projet ne contribuera pas à des réductions d'émissions réelles. Il y aura donc 'fuite' des capitaux de ce projet pour causer des émissions ailleurs.'

Complémentarité et fuites

Deux concepts seront d'une importance critique si le carbone des forêts est inclus dans le MDP. Le premier est celui de la 'complémentarité'. Si l'on veut qu'une activité axée sur le carbone des forêts, telle que l'exploitation à impact réduit ou la conservation, obtienne des crédits au titre du MDP, et par conséquent un financement, les réductions d'émissions doivent s'ajouter 'à celles qui auraient lieu en l'absence de l'activité certifiée'. Autrement dit, pas d'argent pour rien. Si l'exploitation à impact réduit est économiquement faisable dans une concession et réalisable sans recours à un financement pour le carbone, le projet en question ne s'attirera pas de crédits. De même, les crédits pour le carbone ne seront pas octroyés pour la protection d'un massif forestier se trouvant au milieu d'un parc national qui aurait de toute manière

été protégé. Tout projet doit venir s'ajouter à une activité ordinaire. Sinon, il ne servirait pas à piéger du 'nouveau' carbone et ne contribuerait pas à l'atténuation du réchauffement planétaire.

Le second concept qui sous-tend le MDP est tout aussi important et c'est celui des 'fuites'. Prenons comme exemple un projet destiné à empêcher l'exploitation d'un pan de forêt. Cette protection ne réduira pas les émissions nettes de carbone si le concessionnaire se borne à déplacer les coupes au pan de forêt voisin, ce qui reviendrait à une 'fuite' de l'impact du projet. De même, si un projet finance une amélioration de la gestion forestière et le concessionnaire se sert des fonds économisés pour couper une autre zone forestière de manière non durable, ce projet ne contribuera pas à des réductions d'émissions réelles. Il y aura donc 'fuite' des capitaux de ce projet pour causer des émissions ailleurs. Pour bénéficier du MDP, les réductions d'émissions doivent présenter des avantages réels, mesurables et à long terme liés à l'atténuation des changements climatiques.

La 'complémentarité' et les 'fuites' sont deux aspects techniquement mesurables et peuvent donc être résolus, mais ils méritent d'être soulignés. Encore une fois, il convient sans doute d'insister sur le fait que le MDP ne dispensera aucun financement s'il n'y a pas piégeage de carbone additionnel ou protection mesurable.

La situation actuelle

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat vient de publier un important rapport sur le MDP, la foresterie et les changements d'occupation des sols. Sans prescrire de politique particulière, ce rapport met en évidence les principales questions et l'état de la technique. Les points mentionnés dans ce rapport ont été examinés lors des réunions qui ont eu lieu cet été. La prochaine session des Parties au Protocole de Kyoto en novembre devrait produire d'importantes décisions concernant la foresterie et l'occupation des sols au titre du MDP.

Le MDP est la clé de la participation des membres de l'OIBT producteurs de bois tropicaux au Protocole de Kyoto. Si l'application du MDP à la foresterie est autorisée, les activités de gestion forestière permettant de piéger le carbone, telles que l'exploitation à impact réduit et l'aménagement forestier durable, pourront être financées. Mais si les forêts ne sont pas incluses dans le MDP, le Protocole de Kyoto n'aura que peu d'effet sur les forêts tropicales.

Article inspiré d'un exposé présenté à la vingt-huitième session du Conseil international des bois tropicaux à Lima (Pérou) en mai dernier.

Sommaire des travaux de projets de l'OIBT

Les projets et avant-projets décrits ci-dessous ont tous été financés à la 28ème session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Lima (Pérou) en mai dernier

L'objectif de ce projet de trois ans consiste à mettre en place, avec le concours d'un concessionnaire forestier, une aire de démonstration d'environ 100.000 hectares dans laquelle les activités d'aménagement forestier durable pourront être mises à l'essai et démontrées. Cette aire modèle permettra également de former du personnel national et de générer des informations supplémentaires sur l'aménagement durable des forêts.

Réalisation du plan d'aménagement par les communautés de Chiquiaca et Orozas, Département de Tarija, Bolivie (Bolivie; PD 44/ 99 Rev.2 (F))

Budget: OIBT: 285 589\$EU PROMETA: 62 850 \$EU Communauté de Chiquiaca: 58 000 \$EU 58 000 \$EU Communauté d'Orozas: PROBONA: 41 000 \$EU Total: 503 789 \$EU

Agence d'exécution: Protection environnementale -PROMETA - en coopération avec Intercooperation/ PROBONA

Pays de financement: Japon, Etats-Unis

Les communautés de Chiquiaca et Orozas, dans le département bolivien de Tarija, ont mis au point des plans communautaires de gestion forestière. Ce projet de trois ans leur fournira le soutien technique et financier en vue de la mise en oeuvre légale de ces plans, à commencer par des travaux dans l'une des petites zones de bassins versants de chacune des communautés.

Appui à la mobilisation des initiatives de base pour la promotion de la sylviculture dans le Yoto (Togo; PD 51/99 Rev.2 (F))

Budget: OIBT: 243 547 \$EU Alternatives (une ONG): 72 000 \$EU Bénéficiaires: 64 920 \$EU Total: 380 467 \$EU

Agence d'exécution: Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

Pays de financement: Japon

La Préfecture de Yoto était jadis une zone de production de bois. Toutefois, son environnement a été sérieusement dégradé à cause de la pression démographique (98 habitants/km²) et du déboisement intensif au profit de la culture du coton souvent accompagné de feux de forêt. Cette situation a entraîné des perturbations climatiques, des pénuries de bois, une baisse des rendements agricoles. et un déclin général du niveau de vie des collectivités locales. Ce projet de trois ans a pour objectif de renverser cette tendance dramatique grâce à une stratégie de collaboration faisant intervenir les collectivités locales.

Projet bi-national Equateur-Pérou - Paix et conservation dans la Cordillère du Condor: Phase I (Composante équatorienne; PD 2/00 Rev.2 (F))

Budget: OIBT: 701 701 \$EU Fondation NATURA: 144 459 \$EU Ministère de l'environnement: 20 000 \$EU Conservation International -Pérou: 60 000 \$EU

Total: 926 160 \$EU Agence d'exécution: Ministère de l'environnement en coopération avec la Fondation NATURA et Conservation

International - Pérou et la participation d'organisations

Pays de financement: Japon, Etats-Unis

Le traité de paix entre l'Equateur et le Pérou, signé en 1999, a permis l'établissement d'une aire de conservation écologique dans la région du massif du Condor. Cette zone de conservation est destinée à servir de mécanisme pour à la fois régler le conflit et promouvoir le développement et l'intégration des populations de ces deux pays limitrophes. Ce projet de cinq ans, divisé en trois phases, devrait permettre d'établir un modèle de gestion participative de l'environnement pour cette

Projet bi-national Equateur-Pérou - Paix et conservation dans la Cordillère du Condor: Phase I (Composante péruvienne; PD 3/00 Rev.2

Budget: OIBT: 701 502 \$EU INRENA: 20 000 \$EU Conservation International -

Pérou:

130 831 \$EU Total: 852 333 \$EU

Agence d'exécution: INRENA en coopération avec Conservation International - Pérou et avec la participation d'organisations locales.

Pays de financement: Japon, Suisse, Etats-Unis, Corée

En utilisant des cartes d'occupation des sols, des inventaires biologiques et des programmes de surveillance, la première phase de ce projet de cinq ans élaborera un modèle participatif d'informations quantitatives et qualitatives pour la Zone réservée de Santiago-Comaina et ses alentours près de la frontière entre l'Equateur et le Pérou.

Gestion et conservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (Parc national de Nouabalé-Ndoki), Nord Congo (Congo; PD 4/ 00 Rev.1 (F))

Budget: OIBT: 1 022 084 \$EU Gouvernement congolais: 222 000 \$EU 634 400 \$EU World Conservation Society CIB 410 900 \$EU Total: 2 289 384 \$EU

Agence d'exécution: World Conservation Society Pays de financement: Suisse, Japon, France, Etats-Unis

Ce projet de trois ans a pour objectif de planifier et mettre en oeuvre la gestion participative de la zone tampon (1.385.800 hectares) adjacente au Parc national de Nouabale-Ndoki (390.000 hectares) à des fins de production durable de bois et de conservation de la

Gestion du complexe forestier protégé de Phatam comme action en faveur de la conservation transfrontière de la diversité biologique entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase I) (Thaïlande; PD 15/00 Rev.2

Budget: OIBT: 629 624 \$EU Gouvernement thaïlandais: 281 430 \$EU 911 054 \$EU Total:

Agence d'exécution: Département royal des forêts Pays de financement: Japon, Suisse, Etats-Unis, France

Ce projet de deux ans permettra de mettre au point une stratégie pour la conservation transfrontière de la biodiversité et d'élaborer un système d'aménagement pour le complexe forestier protégé de Phatam dans le nord-est de la Thaïlande.

Production non ligneuse et développement durable en Amazonie (Brésil; PD 31/99 Rev.3

Budget: OIBT: 387 185\$EU UnB: 120 000 \$EU(en nature) IBGE: 104 000 \$EU(en nature)

Mise en place et gestion de boisements $communautaires\,de\,production\,et\,de\,protection$ dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco (Colombie; PD 20/99 Rev.2 (F))

Budget: OIBT: 559 493 \$EU

Convenio Maderas del Darién - Communities -

256 740 \$EU Codechoco: 816 233 \$EU Total:

Agence d'exécution: Association colombienne de reboisement (ACOFORE)

Pays de financement: Japon, Etats-Unis

Ce projet de trois ans vise à créer et gérer des plantations de protection et production sur 2.000 hectares de terres accordées par le Gouvernement colombien aux communautés dans la zone de Domingodó-Truandó.

Développement d'un site de démonstration en aménagement durable des forêts gabonaises (Gabon; PD 8/98 Rev.4 (F))

Budget: OIBT: 458 695 \$EU 377 930 \$EU Gouvernement gabonais: 836 625 \$EU Agence d'exécution: Ecole nationale de foresterie

Pays de financement: Japon, Etats-Unis

(ENEF)

ABC/UAP: 30 000 \$EU(en nature)

Service brésilien pour les petites et moyennes

entreprises: 14 000 \$EU(en nature) **Total:** 655 185 \$EU

Total: 655 185 \$I

Agence d'exécution: Université de Brasilia

Pays de financement: Japon, Suisse

Ce projet de 24 mois poursuivra les travaux de recherche et de vulgarisation entrepris lors du projet OIBT PD 143/91 Rev.2 (I) 'Produits forestiers non ligneux: Transformation, récolte et commercialisation', qui visait à promouvoir la production de produits non ligneux en Amazonie. Il rassemblera et fournira des informations socio-économiques et technologiques exhaustives au sujet de la production non ligneuse en Amazonie. En outre, il ajoutera des renseignements complémentaires à une banque de données sur les produits ligneux des forêts amazoniennes établie en portugais.

Traitement et utilisation de la résine d'almaciga (*Agathis philippinensis Warb.*) en tant que source de produits chimiques industriels (Philippines; PD 36/99 Rev.4 (I))

 Budget: OIBT:
 342 743 \$EU

 Gouvernement philippin:
 381 000 \$EU

 Total:
 723 743 \$EU

Agence d'exécution: Institut de recherche et développement des produits forestiers (FPRDI)

Pays de financement: Japon, Suisse

Les objectifs spécifiques de ce projet consistent à étudier les aspects techniques et économiques du raffinage de la résine brute d'almaciga à une échelle pilote et à développer des produits chimiques industriels à base de résine raffinée. Ce projet nécessitera la promotion et le transfert de techniques de gemmage approuvées pour la résine d'almaciga et des travaux de développement destinés à en accroître la transformation plus poussée en produits à haute valeur ajoutée, en vue de promouvoir les possibilités de développement et d'augmenter les revenus des communautés vivant dans les forêts produisant l'almaciga.

Développement et expansion de la technologie de conservation des bois tropicaux de plantation (Chine; PD 52/99 Rev.2 (I))

 Budget: OIBT:
 166 690 \$EU

 GDFRI:
 142 500 \$EU

 Total:
 309 190 \$EU

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière de Guangdong (GDFRI)

Pays de financement: Japon, Etats-Unis

Ce projet de 30 mois portera sur l'étude, la vulgarisation et l'application des techniques de transformation du bois dans les plantations en vue d'améliorer le rendement de l'industrie de transformation. Les travaux de recherche seront axés sur le développement des normes et des procédés à suivre pour la préservation et le séchage de bois de plantation tels que l'Eucalyptus urophylla et l'Acacia mangium.

Aménagement et utilisation durables des bambous sympodiaux en Chine méridionale (Chine; PD 10/00 Rev.2 (F.I))

Budget: OIBT: 482 452 \$EU
Gouvernement chinois: 231 600 \$EU
Total: 696 052 \$EU

Agence d'exécution: Institut de recherche en foresterie subtropicale, Académie forestière de Chine

Pays de financement: Japon, Australie, République de Corée

L'objectif de ce projet de 36 mois est de développer et diffuser les connaissances et les techniques visant à

promouvoir l'aménagement durable et l'exploitation efficace du bambou sympodial. Ce type de bambou est largement utilisé en Chine méridionale. Sur la base d'une analyse des ressources génétiques, un jardin sera créé en vue de conserver la diversité génétique du bambou sympodial et deux aires expérimentales modèles de 1.000 hectares seront réservées à l'application de modèles d'aménagement durable à haut rendement.

Atelier de formation sur la transformation secondaire des bois tropicaux dans la région Asie-Pacifique (République de Corée; PD 20/00 Rev.1 (I))

 Budget:
 OIBT
 192 432 \$EU

 KFRI
 34 600 \$EU

 Total
 227 032 \$EU

Agence d'exécution: Institut coréen de recherche forestière (KFRI)

Pays de financement: Japon, Etats-Unis, Australie

Les travaux de ce projet de 18 mois consisteront à organiser et conduire à Séoul (Corée) un atelier de formation régional sur la transformation plus poussée des bois tropicaux dans la région Asie-Pacifique, en vue de promouvoir les possibilités de transformation à valeur ajoutée des bois tropicaux.

Amélioration de la gestion et de l'exploitation pérennisées des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine tropicale au Cambodge (Cambodge; PPD 1/00 Rev.1 (I))

 Budget:
 OIBT:
 77 648 \$EU

 Gouvernement cambodgien:
 13 000 \$EU

 Total:
 90 648 \$EU

Agence d'exécution: Département chargé des forêts et des espèces sauvages

Pays de financement: Japon, Etats-Unis, France

Cet avant-projet de six mois permettra d'évaluer la situation actuelle de la production, de l'utilisation et du commerce des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Cambodge, en vue d'élaborer une proposition de projet à présenter au Conseil international des bois tropicaux concernant l'amélioration de la gestion et de l'exploitation durables des PFNL.

Elaboration d'un projet d'appui au développement durable des petites entreprises forestières (Pérou; PPD 6/00 Rev.1 (I))

 Budget: OIBT:
 57 323 \$EU

 Gouvernement péruvien:
 16 300 \$EU

 Total:
 73 623 \$EU

Agence d'exécution: Institut national des ressources naturelles (INRENA)

Pays de financement: Etats-Unis, Suisse

Cet avant-projet est destiné à rassembler une information supplémentaire concernant les petites scieries transportables. Cette information portera entre autres sur les plans institutionnels de l'allocation à long terme de zones forestières à des concessions et aux prélèvements de bois à petite échelle, compte tenu des questions de droits fonciers dans les deux cas, sur l'expérience acquise dans l'exploitation des petites scieries transportables et sur les caractéristiques techniques de ces scieries et des ressources ligneuses.

Renforcement des capacités en matière de planification et de gestion des industries forestières dans les pays producteurs membres de l'OIBT (PD 13/95 Rev.3 (I) Phase II)

 Budget: OIBT:
 442 261 \$EU

 Total:
 442 261 \$EU

Agence d'exécution: FTP International Ltd Pays de financement: Japon, Finlande

Ce projet est destiné à renforcer les résultats d'un projet antérieur et d'une phase précédente du même projet en cours d'exécution. Il vise à: développer les programmes d'enseignement actuels d'instituts de formation sélectionnés, à améliorer les capacités des ressources humaines dans les pays producteurs membres de l'OIBT en matière de planification et de gestion d'industries forestières appropriées et en ce qui concerne la

uite 🤝

Davantage de projets seront évalués a posteriori

En mai dernier, le Conseil international des bois tropicaux a décidé de soumettre davantage de projets à une évaluation a posteriori. Il s'agit d'un processus par lequel un projet est examiné après son achèvement en vue d'évaluer son impact, ses résultats et son efficacité, et d'en tirer des conclusions applicables à de futures actions du même type. Jusqu'à présent, six projets ont fait l'objet d'une évaluation a posteriori (Tableau 1). Aux termes de la récente décision du Conseil, un fonds distinct a été constitué pour financer les évaluations a posteriori, ce qui devrait permettre d'augmenter sensiblement le nombre de ces évaluations.

Tableau 1: Evaluations a posteriori des projets OIBT

Numéro du projet	Titre du projet	Année d'achèvement	Année d'évaluation a posteriori	
PD 37/88 Rev.3 (I) (<i>Pérou</i>)	Utilisation industrielle d'essences forestières au Pérou (phases I & II)	1993	1998	
PD 47/88 Rev.3 (I) (Philippines)	Utilisation d'essences secondaires au Pérou (phases I & II)	1998	2000	
PD 5/94 Rev.3 (M) (Ghana)	Elaboration d'un système informatique pour la Commission forestière du Ghana	1999	1999	
PD 29/96 Rev.1 (M) (Gabon)	Renforcement du système national de collecte et de traitement des statistiques forestières et soutien à la formation des unités de terrain	1998	1999	
PD 167/91 Rev.1 (M) (Brésil)	Diagnostic et évaluation du secteur forestier brésilien	1998	2000	
PD 63/89 Rev.3 (I) (Philippines)	Logements bon marché construits avec des arbres de petit diamètre, des éclaircies de plantation et des sommets et branches d'arbres	1994	1998	

Soutien à l'extraction des produits non ligneux

Les prédictions annonçant que les 'extractivistes' forestiers sont voués à l'extinction économique pourraient être prématurées

par Vag-Lan Borges

Chercheur et consultant sur l'économie des produits non ligneux de la forêt ombrophile amazonienne au Brésil. Courriel: vaglan@ tba.com.br



Une meilleure commercialisation de PFNL tels que ce savon d'Amazonie aidera les activités à base d'extraction à faire face à la concurrence de la production en masse. Le produit amélioré (et plus vendable), à gauche, a été fabriqué selon une technique simple mise au point grâce au projet OIBT PD 143/92 Rev.2(I). *Photo: A. Sarre*

es gemmeurs, les récoltants et de nombreux autres habitants des forêts qui pratiquent l'extraction dans le monde entier, continuent de travailler en forêt sans se préoccuper des théories économiques. D'un côté, les économistes affirment que les récoltants forestiers vont disparaître à cause de la production de masse. D'un autre côté, ces mêmes récoltants continuent, apparemment, de vivre de leurs activités. L'extraction forestière est-elle réellement condamnée à disparaître ou y a-t-il d'autres possibilités?

Cet article a deux ambitions. Premièrement, il vise à montrer que les marchés émergents offrent

une niche commerciale de grande valeur pour les produits forestiers non ligneux (PFNL). Deuxièmement, il traite des réformes institutionnelles nécessaires pour que les PFNL puissent prospérer dans la nouvelle économie mondiale.

L'échec de l'économie néoclassique

Les modèles néoclassiques affirment que les produits forestiers non ligneux seront remplacés par des matières de substitution produites en masse et bénéficiant d'une productivité relativement meilleure en termes de capital et de main-d'oeuvre

suite de la page précédente

planification et la gestion des cours de formation dans les mêmes domaines; et à élaborer le matériel nécessaire pour des études autodidactiques et des cours de formation.

Création et fonctionnement d'un centre d'information stratégique forestier (CIEF) (PD 27/95 Rev.3 (M) Phase II, Stade II; Pérou)

 Budget: OIBT:
 462 062 \$EU

 INRENA:
 301 216 \$EU

 Total:
 763 278 \$EU

Agence d'exécution: INRENA Pays de financement: Japon

Il s'agit du stade final d'un projet de cinq ans consacré à la mise en place d'un système d'information statistique sur les forêts au Pérou. Le système sera étendu à tous les centres régionaux du Pérou (cinq d'entre eux sont actuellement opérationnels), reliant électroniquement tous les bureaux forestiers régionaux par l'intermédiaire du siège de l'INRENA situé à Lima. Plusieurs ateliers de formation sont également prévus à l'intention des utilisateurs et des opérateurs du système.

Création d'un système durable de collecte et de diffusion de statistiques commerciales sur les bois au Cameroun (Cameroun; PD 47/98 Rev.2(M))

 Budget: OIBT:
 271 198 \$EU

 Gouvernement camerounais:
 54 400 \$EU

 Total:
 325 598 \$EU

Agence d'exécution: Office national de développement des forêts (ONADEF)

Pays de financement: Japon

Ce projet de 20 mois vise à mettre en place une structure permanente de recherche et de collecte de statistiques sur la commercialisation des bois au Cameroun. A la fin du projet, une structure bien établie et durable centralisera les statistiques du pays sur le commerce des bois.

(Homma, 1992). Les substituts produits en masse seront presque toujours moins chers et plus faciles à obtenir et seront donc choisis par les entreprises et les particuliers de préférence aux produits naturels tirés des forêts naturelles. Il faut d'ailleurs reconnaître que la demande de nombreux produits forestiers non ligneux, tels que le latex, a considérablement diminué face à des produits de substitution moins chers.

Néanmoins, leur demande tombe rarement au niveau zéro: la demande locale, par exemple, continue d'offrir un marché pour la plupart des produits d'extraction (Pérez, 1995). De plus, les modèles économiques traditionnels partent du principe que les produits de substitution sont identiques aux produits d'origine. Cette assertion est fausse.

Les nouveaux marchés

Un produit forestier non ligneux qui, aujourd'hui, pourrit dans la forêt, peut demain être de nouveau commercialisé. Ce commerce pourrait ne plus être stimulé par une forte demande spontanée venant d'un secteur industriel émergent, mais par des niches commerciales qui recherchent ces produits pour leurs qualités organiques et écologiques (voir Borges 2000). Or si l'on veut incorporer les produits non ligneux dans l'économie mondiale, les principes fondamentaux de la gestion des entreprises doivent changer: les nouveaux marchés ont de nouvelles exigences et nécessitent de nouvelles technologies et de nouvelles structures organisationnelles.

Les marchés verts et organiques, comme tous les secteurs commerciaux, sont prêts à payer pour la qualité des produits ou des services offerts. Les clients de ces marchés sont intéressés par les qualités intrinsèques et exclusives des produits forestiers non ligneux. Dans le cas des marchés organiques, ces qualités comprennent la variabilité génétique, l'absence de substances toxiques lors de leur culture, et le fait que ces produits sont originaires de la région où ils poussent. Les marchés verts apprécient que ces produits et services contribuent à la conservation de la biodiversité et à la protection des forêts ombrophiles. Il ne s'agit pas de philanthropie mais d'une nouvelle forme de demande économique. Sur ces marchés, les PFNL ont un avantage indéniable et absolu sur les produits de substitution correspondants.

Dans ce contexte, l'avenir de ces produits ne dépend pas de la formule classique 'coût de production, plus dépenses intermédiaires et pourcentage de profit' mais de la volonté de payer pour ces qualités spéciales, y compris au-dessus du prix des produits de substitution. Plus grandes sont la quantité et la qualité des informations sur le produit et les services associés, plus ces secteurs du marché sont prêts à payer. Ainsi, la commercialisation doit se baser sur l'information, la transparence dans la chaîne de distribution et la crédibilité de l'entreprise ou de la coopérative responsable de la transaction. Ce sont là les principaux instruments de réussite sur ces marchés.

De nouvelles politiques pour les PFNL

Ces instruments peuvent être fournis - ou du moins leur introduction facilitée - par une meilleure politique environnementale. La première étape est de considérer l'extraction des produits forestiers non ligneux comme une activité forestière et non pas agricole. La seconde est d'inclure l'extraction des PFNL dans le plan d'action et de l'insérer dans le contexte institutionnel de l'Etat. Les produits forestiers non ligneux doivent être intégrés à la politique forestière générale que l'Etat mène en prévoyant des équipements, des réglementations et la coordination des prises de décision et de l'application de la politique suivie. Le cadre de travail organisationnel, fruit de cette institutionnalisation, doit prendre en compte quatre facteurs importants qui limitent l'efficacité de ce secteur économique. Il doit servir à:

- 1) améliorer la circulation de l'information;
- faciliter la propagation de la technologie et du crédit rural;
- coordonner la conception des réglementations;
 et
- 4) garantir les droits de propriétés, les concessions et la jouissance des terres.

Un accès limité à l'information a pour effet de très sensiblement freiner le développement du commerce des produits forestiers non ligneux. Il limite la possibilité pour les récoltants d'obtenir les meilleurs prix pour leurs produits. Le crédit rural est souvent cher et la technologie ne se répand pas suffisamment vite. Tout en améliorant la diffusion de l'information, les initiatives gouvernementales visant à organiser ce secteur doivent promouvoir la création et la mise en oeuvre de nouvelles technologies pour encourager le marché à accepter ces produits.

De nouvelles réglementations sont également nécessaires pour faire en sorte que chaque produit forestier non ligneux réponde à des normes de qualité acceptables et que la gestion de la ressource en question soit durable. Enfin, concernant l'allocation des ressources naturelles, le gouvernement doit apporter des certitudes dans les domaines des droits de propriété, des concessions et de la jouissance des ressources naturelles.

En guise de conclusion

L'économie basée sur les produits forestiers non ligneux peut être considérée comme l'affirmation d'un engagement actif de la part des minorités économiques, culturelles et sociales du monde entier. Leurs revendications politiques ont évolué. Après les réformes agraires, elles demandent maintenant plus de responsabilité écologique et la création d'opportunités économiques.

La question de promouvoir un 'extractivisme' n'est pas seulement une affaire économique et politique. Avant tout, la décision de gérer les produits forestiers non ligneux est une question culturelle. Toute société démocratique (locale, nationale, internationale) doit en tenir compte: comme le proposent Freeman et Carbyn (1988), soutenir l'extraction des produits forestiers non ligneux est, pour les projets de développement, une manière de favoriser la cogestion, la justice et des relations paisibles dans les communautés locales.

Références

Borges, V-L. 2000. Non-timber economy and markets system. *Non-Wood News Bulletin* No. 7, FAO, Rome.

Freeman, M. & Carbyn, L. 1988. Traditional Knowledge and Renewable Resources Management in Northern Regions. UICN, Berne.

Homma, A. 1994. Plant extractivism in the Amazon: limitations and possibilities. In Clüsener-Godt, M. & Sachs, I. (eds). *Extractivism in the Brazilian Amazon: Perspectives on Regional Development*. Man & Biosphere, UNESCO, Paris.

Pérez, M.R. 1995. A Conceptual Framework for CIFOR's Research on Non-wood Forest Products. Document de travail N°6, CIFOR, Bogor.

Tendances du marché



La restructuration du secteur des contreplaqués tropicaux est-elle nécessaire face au déclin des prix ?

par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT

'absence d'un rétablissement soutenu des cours des contreplaqués tropicaux fait naître de fortes inquiétudes. Les bas prix ont déjà forcé à la fermeture de nombreuses usines de contreplaqués de feuillus tropicaux et la plupart des autres sont dans l'obligation de vendre à des prix voisins des coûts de production.

La figure 1 montre que les prix des contreplaqués sont tombés à pic en 1997, surtout ceux des fournitures du Sud-Est asiatique. Ils se sont stabilisés à la mi-1998 et, dès le début de 1999, on pouvait entrevoir l'amorce d'une relance. Mais cette année, ces espoirs se sont dissipés: les contreplaqués du Sud-Est asiatique et du Brésil ont dévalé la pente, lentement mais inexorablement. Aujourd'hui, les prix sont encore inférieurs de 40% à ceux de 1997.

Pourquoi ce manque de dynamisme?

Les prix des grumes et des sciages tropicaux ont en général recouvré leurs niveaux de janvier 1997 (ou les ont dépassés) et les marchés sont raisonnablement optimistes en ce qui concerne ces deux produits. Pourquoi donc le contreplaqué fait-il figure de parent pauvre? Il est difficile de trouver une réponse simple à cette question; en effet, plusieurs facteurs se conjuguent pour contrarier une reprise

soutenue pour ce produit, parmi lesquels

- une demande languissante au Japon, en Corée et dans les pays consommateurs de l'Asie du sud-est en raison du manque d'animation qui persiste dans le secteur du bâtiment;
- la récente modification des structures des tarifs à l'importation en Chine, qui favorise
 - l'importation de grumes plutôt que de contreplaqués;
- les craintes que suscite, surtout en Europe,
 l'incertitude des approvisionnements, notamment
 à cause de la pénurie de grumes en Indonésie;
- une tendance, dans certains pays consommateurs, à davantage manufacturer des contreplaqués à partir de grumes de résineux;
- la forte concurrence d'autres panneaux à base de bois et une surabondance apparente de l'offre dans le monde entier.

Presque tous les prix des contreplaqués, et non seulement ceux des contreplaqués tropicaux, ont fléchi. Au Japon, une forte concurrence et une plus faible demande ont très sensiblement réduit le volume des importations durant la période d'avril/mai; les quantités importées sont encore bien inférieures à celles du début de l'année dernière.

La proportion des contreplaqués de résineux fabriqués au Japon continue d'augmenter et, dans la région en général, l'utilisation du contreplaqué de bois tendre est en pleine période de croissance. Les

Japon, 1999–2000

Sub 400

Sub

Figure 2: Prix des contreplaqués tropicaux au

OVL 5,2mm -

OVL 3,6mm — 2,4

2,4mm (feuille mince)

fabricants de contreplaqués au Japon se trouvent encore dans une situation où des stocks trop bien fournis cherchent des débouchés sur un marché en stagnation, et où les prévisions officielles sur les mises en chantier laissent présager une autre année de calme plat.

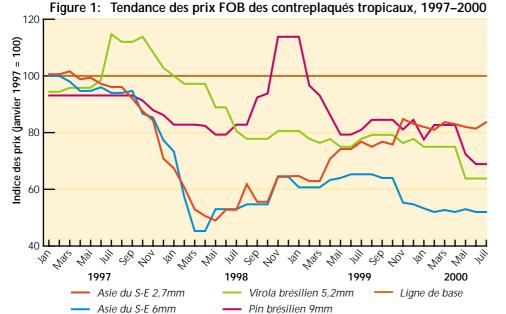
S'agissant des prix de gros pour les panneaux ordinaires, les tendances du marché japonais sont illustrées dans la figure 2. Par ailleurs, le prix courant des plis de 2,4 mm d'épaisseur importés au Japon est tombé à ¥280 la feuille, soit une chute de ¥20 au cours des trois derniers mois.

Les efforts déployés par la Fédération des producteurs de panneaux de l'ANASE (APPF) pour stabiliser les prix en harmonisant les mercuriales indonésienne et malaisienne ont échoué: les négociants citent encore des cours Indo '96 plutôt que selon le nouvel 'Indice 2000' de l'APPF. De nombreux producteurs indonésiens sont en difficulté et les perspectives du marché sont visiblement incertaines.

Changement de stratégie en Chine

En 1995, la Chine a importé le volume énorme de 2,06 millions de m³ de contreplaqués tropicaux, la plaçant au deuxième rang des grands importateurs après le Japon. Le niveau des importations a marginalement baissé en 1996, et de nouveau en 1997, avant de remonter à plus de 2 millions de m³ en 1998.

suite 🤝



Service d'information sur le marché des bois tropicaux

Le Secrétariat de l'OIBT publie par courriel deux fois par mois un bulletin sur les tendances du marché des bois tropicaux, et des nouvelles de toutes les parties du monde. Ce bulletin cite les prix de plus de 400 bois tropicaux et produits à valeur ajoutée ainsi que de nombreux autres renseignements pertinents. Pour vous y inscrire, il suffit d'envoyer un message à Mike Adams à l'indicatif itto-mis@itto.or.jp ou vous pouvez consulter ce bulletin sur Internet www.itto.or.jp

Le prix des prévisions



Prédire les cours des bois tropicaux est une tâche intrinsèquement difficile

par Jairo Castaño

Secrétariat de l'OIBT

l est souvent demandé à l'OIBT d'analyser les perspectives dans le cadre de l'analyse générale des tendances du commerce des bois tropicaux. Ces analyses sont essentielles car elles fournissent des renseignements sur les marchés internationaux des bois tropicaux, permettant ainsi aux négociants et aux décideurs de déceler les changements dans la demande des consommateurs et la structure des échanges.

Mais l'analyse des perspectives concernant les prix est en soi une tâche difficile: s'il était

facile de prédire l'évolution des marchés, nous serions maintenant plus nombreux à être millionnaires. Le Secrétariat de l'OIBT a entrepris de faire une analyse prospective préliminaire des prix concernant les produits types dont elle s'occupe. Cette analyse couvre le dernier trimestre de 1999 et la totalité de l'année 2000, dont les résultats ont été publiés dans l'Examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois de 1999. Le présent article évalue l'exactitude de certaines des prévisions rapportées dans cette analyse, effectue une nouvelle analyse des perspectives en ce qui concerne les prix à la lumière de données récentes, et interprète la valeur de telles prévisions sur les marchés des bois tropicaux.

Evaluation des prévisions de 1999 sur les cours

L'analyse établissait des prévisions sur les cours de deux espèces types de grumes, de trois espèces types de sciages et de deux produits types de contreplaqué. Ces prévisions étaient fondées sur les prix réels tirés des séries de prix nominaux communiqués tous les quinze jours par le Service d'information sur le marché des bois tropicaux de

L'analyse a été effectuée séparément pour chaque espèce à l'aide d'un modèle autorégressif intégré à moyenne mobile (ARIMA) (Box and Jenkins 1976, voir aussi l'Appendice 5 dans OIBT 2000). Ce modèle part de l'hypothèse que les séries de prix résultent d'une combinaison non linéaire des comportements précédents (composante autorégressive) et des erreurs de prévision passées (composante de moyenne mobile). Avant l'analyse, les séries de prix ont, au besoin, été différenciées1 afin de corriger toutes erreurs dues aux tendances et aux fluctuations saisonnières.

Pour évaluer l'exactitude des prévisions, la discussion se bornera ici à examiner le cas de deux produits types de bois tropical. Si les résultats diffèrent d'un produit à un autre et entre les espèces d'un même produit, les conclusions sont analogues dans tous les cas. suite 🧽

suite de la page précédente

A cette époque, vu les prévisions de croissance pour ce pays et sa politique visant à ralentir les abattages sur le territoire national pour des raisons écologiques, tout laissait croire que les importations de contreplaqués poursuivraient leur croissance. Mais il n'en fut rien. En 1999, le gouvernement introduisit des changements radicaux dans toute la structure de ses tarifs d'importation, qui donnèrent immédiatement l'avantage aux importations de grumes plutôt que de contreplaqués. Cette situation précipita l'abandon spectaculaire des panneaux tropicaux importés, dont le volume a chuté à 1,15 million de m³ à peine l'année dernière.

On pense que la Chine consomme plus de 9 millions de m3 de contreplaqués par an, dont environ 25% (tropicaux et tempérés réunis) sont maintenant importés. Une proportion croissante du restant provient de la production intérieure, qui utilise en grande partie des bois résineux auxquels est plaquée une face en bois feuillu.

Effondrement des cours des pins brésiliens

L'effondrement quasi total du cours des plis de résineux brésiliens en mai (voir Figure 1) a déclenché un effet de domino sur la structure des prix des contreplaqués et d'autres panneaux dans l'Union européenne, où la plupart des acheteurs étaient devenus extrêmement prudents. Cet effet a consisté à faire baisser les prix des panneaux indonésiens aux alentours de l'indice Indo '96-20 à -22, tandis que les prix des contreplaqués de feuillus et des panneaux à fibres orientées (OSB) des Etats-Unis étaient eux aussi touchés.

Les cours des contreplaqués de pin brésilien sont tombés de 260 \$EU et plus au début de l'année à moins de 220 \$EU FOB pour les matériaux CC réparés de 18 mm, et même à moins de 200\$EU/m3 dans certains cas. La profession se plaint du fait que les Brésiliens produisent à un prix presque égal au minimum des prix des OSB et les acheteurs se demandent avec inquiétude pendant combien de temps ils pourront maintenir les prix à un niveau aussi bas.

Perspectives

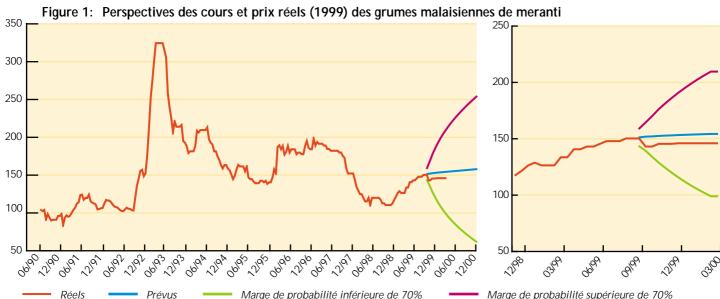
Les prévisions publiées récemment au sujet du potentiel de croissance économique dans les principaux pays consommateurs de bois tropicaux ont tendance à étayer l'optimisme quant à un accroissement de la consommation. Il est prévu que la croissance en Europe dépassera 3% pour les deux prochaines années. Une reprise de la croissance dans les pays importateurs du Sud-Est asiatique et une forte croissance en Corée devraient donner un coup de fouet au secteur de la construction, encore que ce redressement se soit fait attendre en Corée. Et, bien évidemment, tous les regards sont tournés vers le Japon, où l'on perçoit des signes de rétablissement mais où il faut encore renforcer la confiance du consommateur pour réveiller la consommation intérieure et faire décoller le marché du logement.

Quoi qu'il en soit, malgré les signes positifs, les perspectives concernant les contreplaqués tropicaux restent incertaines: les facteurs économiques activeront sans doute la demande dans le court et le moyen termes, mais il semble y avoir dans le monde une capacité excédentaire de panneaux à base de bois qui fait baisser les prix du contreplaqué produit de base. Si cette conjoncture négative du marché des contreplaqués se poursuit pendant longtemps, les considérations d'ordre commercial obligeront inévitablement à restructurer ce secteur.

En dernière minute

- ◆ Nouvelle association des planteurs de teck: une entreprise suisse aurait décidé de soutenir le développement d'une Association TEAK 2000 en Amérique centrale, basée au Panama, qui devrait commencer à fonctionner à partir d'octobre.
- ◆ Marché ferme au Brésil: on note en général une fermeté de la demande intérieure de produits ligneux au Brésil, grâce à un secteur de la construction soutenu et une demande active pour les industries à valeur ajoutée.
- ◆ Hausse du fret maritime: les tarifs des transports maritimes ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 30 ans, ce qui s'explique par l'expansion du commerce mondial et par les craintes en matière de sécurité qui poussent à l'élimination des navires non conformes aux normes prescrites.
- ◆ Le Japon importe des placages de la Chine: Japan Kansai, le plus important grossiste de matériaux de construction de Tokyo, a commencé à importer des plis de bois dur tropical de faible épaisseur fabriqués en Chine.
- ◆ Les importations de grumes dépassent 6 millions: les dernières statistiques douanières de Chine révèlent que les importations du premier semestre 2000 se sont élevées à 6,35 millions de m³, soit plus de 12% de plus que durant la même période en 1999.





suite de la page précédente

La figure 1 indique les prix réels² au m³ en valeur constante du dollar des Etats-Unis en 1999, les prix prévus pour la période d'octobre 1999 à décembre 2000, et les limites de confiance de 70% pour les grumes malaisiennes de meranti. Les cours correspondent à des prix FOB (franco à bord). Les limites de confiance déterminent l'intervalle à l'intérieur duquel le prix prévu est susceptible de diminuer selon une probabilité de 70%, c'est-à-dire le niveau de confiance pris en compte dans l'analyse des perspectives pour d'autres produits de base, telles que celles de la Banque mondiale. La figure 2 indique les prix FOB réels et prévus, ainsi que les limites de confiance de 70% pour les sciages d'acajou brésilien.

Les figures 1 et 2 montrent que, durant la période d'octobre 1999 à mars 2000, les prix prévus pour les grumes malaisiennes de meranti étaient voisins des prix réalisés, tandis que ceux des sciages d'acajou brésilien étaient relativement plus volatils. Les prix des grumes de meranti ont suivi la légère tendance haussière prévue pour la période étudiée, malgré la chute (non prévue) en octobre 1999.

Perspectives des cours de l'an 2000

Après avoir injecté les nouvelles données jusqu'en mars 2000, les perspectives des cours ont de nouveau été analysées pour les produits types, à savoir grumes, sciages et contreplaqués. Le tableau 1 présente les prévisions sous forme de fourchettes des prix pour les produits en question de juin à décembre 2000. Il fait ressortir que le sens dans lequel ont effectivement évolué les prix de la majorité des produits en juin correspondait à celui qui avait été prévu.

Incertitude sous-jacente

Les perspectives des cours présentées dans l'Examen annuel de 1999 concordaient assez bien

avec le comportement des prix des produits types pendant une courte période, bien que le modèle n'ait pas réussi à prédire certaines fluctuations de courte durée. Il n'en reste pas moins que les importantes marges d'erreur représentées dans les figures 1 et 2, et dans le tableau 1, mettent en évidence le haut degré d'incertitude sous-jacente. La figure 1, par exemple, suggère une probabilité de 30% que les prix réalisés pour des grumes de meranti en décembre 2000 baisseront à un niveau inférieur à la fourchette de 60-250\$EU. Si on utilise des données plus récentes, la fourchette des prix pour le même produit en décembre 2000 est encore large (84-231\$EU; Tableau 1). De plus, étant fondées sur des données historiques, les prévisions indiquées ici ne tiennent pas compte -et ne peuvent pas tenir compte- de modifications futures se répercutant sur les marchés, telles que des changements de tarifs, des interdictions, des périodes d'essor économique ou des crises financières.

suite 🧇

Tableau 1: Perspectives des cours pour les produits types OIBT (valeur nominale \$EU/m³)

- Laboration of the control of the c										
Produit	Qualité	Pays	Mars 2000	Prévisions p	oour 2000*	Changements prévus	Changements effectifs (juin)			
Grumes				Juin	Décembre					
Sapelli Meranti	Loyale et marchande/FAQ Ordinaire	Cameroun Malaisie	295 155	264–312 122–190	248–324 84–231	V	↓			
Sciages										
Acajou Meranti rouge sombre Acajou	Loyale et marchande/FAQ Choix et supérieure, séché au séchoir 1er et 2ème choix	Ghana Malaisie Brésil	615 425 1 100	568-636 377-473 1 070-1 144	552–652 343–507 1 057–1 188	∀ →	+ + +			
Contreplaqués										
Virola blanc <i>(5,2mm)</i> Panneau coffrage <i>(12mm)</i>	OV2 MR B/BB MR	Brésil C&F Japon d'Indonésie	265 325	231–283 283–359	199–288 241–412	→	+			

^{*} La fourchette des prix délimite l'intervalle à l'intérieur duquel le prix prévu est susceptible de se situer selon une probabilité de 70%

Succès et responsabilité sur le marché des bois tropicaux



Les exportateurs devraient privilégier les marchés de produits à valeur ajoutée, s'assurer que le bois provient de sources légales et améliorer les données relatives au commerce

par Steven Johnson

Secrétariat de l'OIBT, Yokohama

la vingt-huitième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) en mai 2000, la Discussion annuelle sur le marché a cherché à déterminer ce que l'on entend par succès et responsabilité sur le marché des bois tropicaux. On peut apprécier dans une certaine mesure ce qu'il faut pour réussir, en observant les tendances du commerce des bois

tropicaux. Quant à la responsabilité, il s'agit au minimum de faire en sorte que le bois soit obtenu de sources légales. Pour s'en assurer, il faut commencer par avoir de bonnes statistiques commerciales. Or nombreux sont les pays exportateurs et importateurs qui sont encore loin d'en disposer.

Déclin du commerce des produits primaires

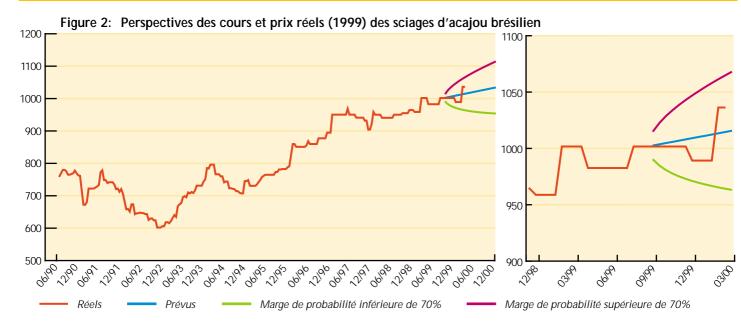
La figure 1 présente un tableau plutôt sombre du commerce des produits primaires de bois tropicaux. Il montre que la valeur globale des importations de grumes, sciages, placages et contreplaqués tropicaux par les pays consommateurs de l'OIBT a diminué de presque 40% en dix ans jusqu'en 1998. Les données préliminaires indiquent une reprise des importations à environ 9 milliards de \$EU en 1999 et une stabilisation en 2000. Toutefois, à l'exception de la Chine, les principaux marchés ne devraient pas retrouver les niveaux observés vers le milieu des années 90, à cause de la substitution et des

préoccupations concernant l'environnement dans les pays importateurs d'une part, et des restrictions qui frappent les exportations de grumes et de sciages dans de nombreux pays tropicaux d'autre part.

Les marchés des produits primaires

Vu le ralentissement du commerce, il serait probablement difficile d'assurer un succès à long terme en se concentrant sur les produits primaires. Néanmoins, plusieurs pays membres de l'OIBT dépendent encore de ce commerce pour leurs recettes d'exportation et pour financer une transition vers le commerce des produits secondaires. Quels sont les marchés les plus prometteurs? La figure 2 indique le pourcentage de changement en ce qui concerne les volumes des importations d'équivalents bois rond (ebr) depuis 1995 dans certains pays dont les importations augmentent ou restent stables. Le marché de l'Union européenne est plus ou moins stable, encore

suite 🧽



D'autres types de modélisation sont possibles: les prévisions subjectives basées sur l'expérience sont sans aucun doute l'approche la plus courante dans le commerce des bois tropicaux. Les modèles de cause à effet peuvent intégrer de meilleures informations sur des facteurs économiques, politiques et sociaux aussi bien dans les pays importateurs qu'exportateurs et sur les effets qu'ils peuvent avoir sur les prix des bois tropicaux. Une combinaison de ces trois approches pourrait produire de meilleurs résultats. Mais les cours des bois tropicaux continueront d'être tributaires des changements de mode qui influent sur les marchés, nombreux et divers, où les bois tropicaux sont

produits ou recherchés; ces changements continueront certainement à laisser les négociants dans le doute pendant un certain temps.

Références

Box, G.E.P & G.M. Jenkins, 1976. *Time Series Analysis:* Forecasting and Control. Edition révisée. San Francisco, Holden-Day.

Castaño, J. 1997. Econometrica, Première édition.

OIBT 2000. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois, 1999. OIBT, Yokohama.

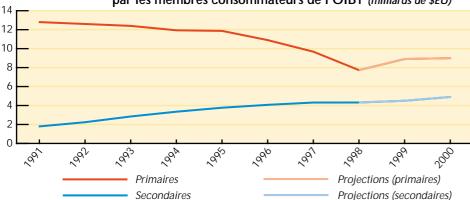
OIBT 1999-2000. Tropical Timber Market Information Service. Editions diverses. OIBT. Yokohama

SAS/ETS Users Guide 1993. Version 6, deuxième édition.

- 1 La différenciation est une technique tenant compte de la différence d'un série de prix durant une période par rapport à celle de la période suivante afin d'éliminer les tendances temporelles et saisonnières, ou d'autres éléments non stationnaires, avant de procéder à la modélisation ARIMA. Par exemple, si une série de prix P_t est différenciée une fois pour la rendre stationnaire, la nouvelle série est exprimée sous la forme ΔP_s où DP_t = P_t - P_{t-1}.
- 2 Les prix sont exprimés en prix constants en fonction de l'indice G-5 MUV (valeur unitaire des produits manufacturés) appliqué par la Banque mondiale pour calculer les prix réels des produits de base.



Figure 1: Importations de produits tropicaux primaires et secondaires par les membres consommateurs de l'OIBT (milliards de \$EU)



qu'à l'intérieur de l'UE les principaux marchés se trouvent de plus en plus dans le sud (notamment en Espagne et au Portugal). Le marché des Etats-Unis, en particulier celui des contreplaqués, stimulé par la fermeté de l'économie, est en pleine expansion, mais c'est en Chine que le potentiel des produits primaires est le plus encourageant. La Chine est maintenant le pays de l'OIBT le plus grand importateur de grumes tropicales: ses importations ont bondi à 5 millions de m³ en 1999, ce qui a compensé une diminution des importations de contreplaqués (les grumes tropicales ne sont pas soumises à des droits d'importation, tandis que les contreplaqués tropicaux le sont à un taux de 15%), et l'interdiction imposée sur l'exploitation en Chine a créé des pénuries de grumes. En Inde également, les importations de grumes se sont récemment multipliées en raison de fournitures moins abondantes sur place.

Par contraste, la figure 3 révèle que plusieurs marchés n'offrent pas de bonnes perspectives de croissance. Les quantités importées par les Philippines et le Japon en 1998 sont tombées à environ 65% de leurs niveaux de 1995, avant de se rétablir (presque) aux niveaux de 1995 l'année dernière. Celles de la Corée sont descendues encore plus bas et remontent encore plus lentement, tandis que les importations de la Thaïlande ont chuté dans

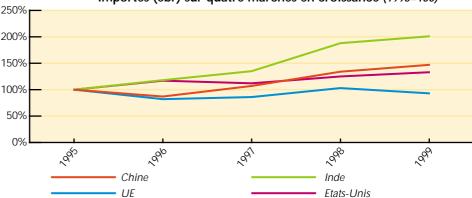
des proportions catastrophiques à environ un cinquième de leur niveau de 1995 l'année dernière.

Il semble peu probable que le Japon ou la Corée reviennent aux niveaux d'importation du l'utilisation d'autres matériaux (tels que MDF) et aucun signe prometteur ne pointe à l'horizon.

La transformation secondaire est positive

De nombreux pays tropicaux remplacent l'exportation de produits primaires par celle de produits ligneux de transformation secondaire (PLTS), tels que meubles, produits de menuiserie, fenêtres/portes, emballages et objets d'ornement. Le commerce de ces produits, qui s'est développé régulièrement au cours de la décennie passée, représente maintenant plus de 4 milliards de \$EU par an pour les membres producteurs de l'OIBT, chiffre qui atteindra sans doute près de 5 milliards en 2000, après une pause de croissance durant la crise économique mondiale de 1997–98 (Figure 1). Néanmoins, la hausse sans relâche des tarifs, associée au manque d'aptitudes techniques, de

Figure 2: Pourcentage de changement des volumes de bois tropicaux importés (ebr) sur quatre marchés en croissance (1995=100)



début des années 90: ces dernières années, leurs secteurs du bois ont subi des changements fondamentaux et se sont tournés davantage vers les bois résineux de Russie, d'Amérique du Nord, de Scandinavie et de Nouvelle-Zélande. Il est possible que la situation apparemment désastreuse de la Thaïlande s'améliore en même temps que son économie, mais de nombreuses fabriques de meubles ont fermé ou se sont orientées vers

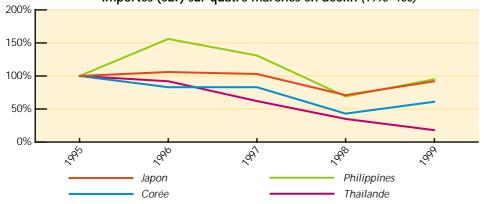
capital et de personnel compétent, continue de faire obstacle à la croissance de l'industrie des PLTS dans les pays tropicaux. Bien que les tarifs aient diminué à la suite des négociations d'Uruguay et d'autres initiatives, dans de nombreux pays importateurs ils sont encore plus élevés sur les PLTS que sur les produits non transformés.

Croissance rapide de la pâte et du papier et des panneaux reconstitués

La figure 4 illustre la croissance rapide des exportations de pâte et de papier par les pays tropicaux au cours de la décennie passée. Par exemple, ces produits constituent maintenant, en Indonésie et au Brésil, la principale source de revenus tirés de l'exportation de produits forestiers. Une forte proportion des fibres destinées à ce négoce provient de plantations d'arbres à croissance rapide, mais certains pays (par ex. l'Indonésie) utilisent des quantités non négligeables prélevées dans les forêts naturelles.

La figure 4 montre aussi la croissance rapide du négoce des panneaux reconstitués tels que les

Figure 3: Pourcentage de changement des volumes de bois tropicaux importés (ebr) sur quatre marchés en déclin (1995=100)

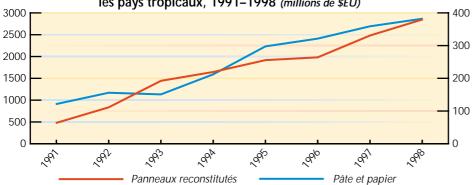




panneaux de particules, panneaux de fibres de densité moyenne et, plus récemment, de fibres orientées: la valeur de ces exportations est passée d'environ 64 millions de \$EU en 1991 à 380 millions en 1998. Les usines de panneaux reconstitués sont maintenant nombreuses dans toute l'Amérique latine et les pays tropicaux asiatiques, et de nouvelles capacités sont régulièrement installées, souvent par le biais de co-entreprises avec des sociétés des pays importateurs traditionnels. En Asie, le bois d'hévéa est une importante source de fibres pour un bon nombre de ces usines.

compilé par l'OIBT. En rouge sont indiquées les différences supérieures à 100.000 m³ ou les cas dans lesquels un partenaire a signalé des quantités doubles de celles qu'a signalées l'autre, lorsque les quantités d'au moins un des partenaires dépassent 50.000 m³. Ce tableau représente les statistiques relatives aux grumes, ce produit étant sans doute celui qui passe par le moins d'intermédiaires et de systèmes de mesure avant d'arriver de l'exportateur à l'importateur. Des différences similaires se retrouvent également pour tous les autres produits primaires et PLTS.

Figure 4: Exportations de panneaux reconstitutés et de pâte et papier par les pays tropicaux, 1991–1998 (millions de \$EU)



Par conséquent, si l'on ne considère que les produits primaires (sur lesquels l'OIBT s'est traditionnellement focalisée), on n'entrevoit qu'à moitié le tableau du commerce des bois tropicaux. S'il existe encore des possibilités sur les marchés pour les produits primaires, il n'en reste pas moins que celles-ci diminuent et qu'elles sont rapidement dépassées par la croissance des produits à valeur ajoutée en bois massif ou reconstitué. Pour assurer leur succès, les secteurs des forêts tropicales devront donc consacrer des ressources considérables pour pénétrer ces nouveaux marchés qui se développent.

Commerce illégal?

Le tableau 1 est inspiré d'un tableau sur les courants commerciaux qui figure dans l'*Examen* annuel de la situation mondiale des bois de 1999 Bien que ces divergences résultent peut-être de causes légitimes (par ex. différences de systèmes de mesure et/ou de périodes), ces chiffres seront les premiers à contester si l'on veut évaluer l'ampleur du commerce illégal, en particulier si les différences persistent durant plusieurs années. La ferme résolution d'éliminer totalement le commerce illégal est fondamentale pour tout acteur sérieux dans les activités du secteur des bois tropicaux; la volonté croissante d'y parvenir se manifeste avec évidence parmi les membres de l'OIBT par le fait que la question est maintenant soulevée à la fois par les membres producteurs et par les membres consommateurs au sein du CIBT.

L'OIBT a sans doute un rôle à jouer en aidant les pays membres à enquêter sur les raisons sousjacentes pour lesquelles les chiffres communiqués sur les volumes importés ou exportés sont régulièrement inférieurs ou supérieurs à ceux communiqués par leurs partenaires commerciaux, et à déterminer si ces différences sont légitimes ou non. C'est un problème qui appelle l'attention de toutes les parties, acquéreurs, vendeurs, producteurs et consommateurs, s'ils veulent être considérés responsables.

Conclusion

Lorsque M. David Sandalow (Secrétaire d'Etat adjoint, Etats-Unis) s'est adressé au CIBT en mai, il a cité comme priorité pour l'OIBT d'établir les meilleures statistiques du monde sur les bois tropicaux. L'OIBT dispose déjà des meilleures statistiques qui existent sur les produits primaires mais ces statistiques sont souvent loin d'être adéquates et, en ce qui concerne certains importants pays, elles sont encore pratiquement inexistantes. Les problèmes sont encore plus aigus dans le cas de PLTS, y compris la pâte, le papier et les panneaux reconstitués. Par conséquent, si les données présentées par l'OIBT sont les meilleures qui existent, elles ne peuvent cependant être considérées qu'à titre indicatif à cause des imperfections de leur collecte et de leur communication. Vu les changements fondamentaux qui se produisent dans de nombreux marchés, dont certains ont été décrits plus haut, le besoin de planification et d'analyse fiables du secteur forestier n'a jamais été aussi grand. Si les membres de l'OIBT veulent assurer le succès et la responsabilité dans le commerce des bois, ils doivent consacrer davantage de moyens à la saisie et à la communication de meilleures données dans tous les secteurs, de la forêt jusqu'aux marchés internationaux.

Sources de données

FAO 2000. Banque de données FAOSTAT. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome

Disponible sur http://apps.fao.org

OIBT 2000. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois, 1999. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama

Disponible sur http://itto.or.jp

UNSD/ICC 2000. Banque de données Comtrade. Division de statistique des Nations Unies/Centre international de calcul, New York/Genève. (Abonnements seulement)

Tableau 1: Commerce de grumes tropicales, 1998 (m³)

		Ε	X	P	0	R	Τ	Α	T	Ε	U	R	S
JRS		Malaisie	Gá	abon		PNG		Cameroun		ın	Rép. du Congo		Myanmar
	Japon	2 224 173	6	60 381		860 604		32 668		86	703		2 005
Е		2 225 000	1	14 766	5	893 884		205 405) <i>5</i>	351		2 337
-	Chine	1 083 223	60	9 286	•	189	560	240		16		3 789	185 773
۲ ⊢		1 131 000	47	79 156	5	97	108		192 19	90		314	40 469
· ~	Portugal	0	10	3 277	,		0	1	186 19	92	5	7 038	0
0		0	1:	14 100)		0		82 2	10	9	1 116	0
Σ	Italie	173	7	73 750)		0	2	260 78	36	11	9 102	0
_		0	8	33 313	3		0	2	213 66	50	3	7 731	2 196

Les chiffres indiqués en gras ont été communiqués par les importateurs et en italiques par les exportateurs.

Article adapté de l'introduction à la Discussion annuelle sur le marché qui s'est déroulée dans le courant de la vingt-huitième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Lima (Pérou).

Profil d'un pays: le Danemark



par le Secrétariat de l'OIBT

onstitué d'une péninsule et d'un groupe d'îles, le Danemark se situe entre la mer Baltique et la mer du Nord. Il est bordé au sud par l'Allemagne tandis qu'au nord, par-delà d'étroits bras de mer, se trouvent la Suède et la Norvège. Sa superficie est de 4,5 millions d'hectares et sa population de 5,3 millions d'habitants, avec un taux de croissance de 1,4% par an. De plus, les îles Féroé en mer du Nord et la plus grande île du monde, le Groenland, sont des territoires autonomes rattachés au Royaume du Danemark.

Le produit intérieur brut (PIB) danois s'élevait en 1998 à 139,4 milliards de dollars EU (calculés en parité du pouvoir d'achat – PPA – qui corrige les différences de prix entre les pays). La même année, son PIB par habitant était de 25.459 \$EU (PPA), soit bien supérieur à la moyenne des pays tant de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) que de l'Union européenne (UE) (OCDE 2000).

Jadis presque entièrement couvert de forêts, le Danemark comptait en 1995 environ 417.000 hectares de forêts (9,3% du territoire) et son couvert forestier n'a pas connu de changements nets de 1990 à 1995 (FAO 1999). D'après Kerkhof et Shepherd (1998), le couvert forestier ne représentait plus que 3% à peine au début du XIXe siècle, mais l'objectif de la politique forestière actuelle est de le ramener à 25% de la superficie du territoire au cours du siècle prochain. Depuis la première réelle législation forestière, qui date de 1805, toutes les zones couvertes de forêts sont protégées de toute conversion à d'autres utilisations

foncières, à moins d'une décision législative visant à développer l'infrastructures (par ex: routes, voies ferrées, etc).

Aide au développement

Le Danemark est l'un des donateurs les plus généreux du monde. En 1998, il a dépensé 1,7 milliard de dollars EU en aide au développement

outre-mer, ce qui représente environ 0,99% de son produit national brut, le plus fort pourcentage de tous les pays de l'OCDE. Toutefois, la politique danoise exige que 50% de l'aide au développement outre-mer soit dépensée en biens et en services danois. Parmi les 10 principaux bénéficiaires de l'aide du Danemark en 1997–98, l'Inde (42 m \$EU), le Ghana (37 m \$EU) et l'Egypte (31 m \$EU) sont membres de l'OIBT (OCDE 2000).

Le principal ministère chargé d'octroyer une aide au développement est le Ministère des affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA). Le

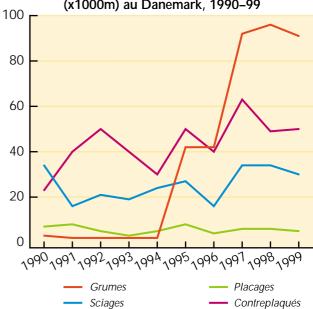
Ministère de l'environnement et de l'énergie est également de plus en plus associé à travers sa gestion du Fonds pour l'environnement mondial et la nature, constitué par le gouvernement. Ce fonds est administré par la Coopération danoise pour l'environnement et le développement (DANCED) établie en 1994. La DANCED soutient des programmes et des projets dans sept pays d'Afrique australe et de l'Asie du Sud-Est destinés à promouvoir, par un renforcement de leurs capacités, l'utilisation durable et écologiquement rationnelle

des ressources naturelles et la conservation de la nature, la lutte préventive et active contre la pollution de l'air, de l'eau et du sol, et l'utilisation durable de l'énergie. En Asie du Sud-Est, deux pays membres de l'OIBT, la Malaisie et la Thaïlande, bénéficient de l'aide de la DANCED. Des experts et des consultants nommés par la DANCED sont mis à la disposition des autorités nationales et régionales en vue de soutenir les efforts qui intègrent les considérations environnementales dans le processus général de planification. La DANCED s'intéresse à sept domaines liés à l'environnement, dont les ressources forestières et ligneuses. Le budget de l'agence s'élevait en 1999 à 367 millions de couronnes danoises (environ 46 millions de \$EU; DANCED 2000). Le Danemark soutient aussi (et finance) largement le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Foresterie tropicale

Le Danemark s'occupe depuis relativement peu de temps de la foresterie tropicale, en comparaison de certains autres pays européens qui

Figure 1: Importations de grumes, sciages, contreplaqués et placages tropicaux (x1000m) au Danemark, 1990-99



avaient d'importants intérêts coloniaux dans les régions tropicales. Son intérêt précoce pour la botanique tropicale a fait qu'une grande proportion de l'aide danoise au développement de la foresterie tropicale a privilégié la collecte de graines d'arbres et l'amélioration génétique. Le Centre DANIDA spécialisé dans les graines d'arbres apporte des contributions notables dans ce domaine depuis une trentaine d'années (voir *Profil d'une institution* à la page suivante).

suite 🧽

Profil d'une institution: le Centre DANIDA de graines forestières

es travaux du Centre DANIDA spécialisé dans les graines d'arbres (DFSC) portent sur la conservation des ressources génétiques forestières tropicales et subtropicales, l'amélioration de la qualité génétique et physiologique des graines d'arbres forestiers et la résolution des problèmes d'arprovisionnement en graines. Sur le plan institutionnel, le DFSC fait partie de la DANIDA, l'administration danoise pour le développement international. Il fonctionne depuis 1969.

Le DFSC apporte une assistance technique à l'établissement de programmes nationaux de promotion des graines d'arbres et offre des informations, des formations et des consultations sur tous les aspects de l'approvisionnement en graines, de l'amélioration des arbres et de la conservation des ressources génétiques forestières. Cette assistance s'adresse en premier lieu aux pays qui reçoivent une aide danoise bilatérale mais le soutien d'un projet peut également être accordé à d'autres pays sur la base d'un recouvrement des coûts. D'après les informations données sur le site Internet du DFSC, cette institution 'comble l'écart qui existe entre recherche et application pratique, en s'efforçant tout particulièrement d'élaborer des

méthodes et des techniques pratiques et efficaces' (DFSC 2000). A cet effet, il développe un savoirfaire par la recherche et le développement, met au point des méthodes d'application pratique et transfert ces connaissances par l'intermédiaire de son service d'information.

L'essentiel du transfert des connaissances, des améliorations et des expériences acquises par le DFSC prend la forme d'une assistance directe à des projets dont la plupart sont des programmes nationaux de promotion des graines d'arbres soutenus par la DANIDA. Des programmes concernant les graines d'arbres, financés par d'autres organisations, et des programmes de foresterie financés par la DANIDA peuvent également recevoir un soutien technique. Parmi les pays membres de l'OIBT, le DFSC apporte son concours à des projets en Indonésie, au Népal et en Thaïlande. L'objectif immédiat de tous les projets parrainés par le DFSC consiste à 'moderniser la production, l'approvisionnement, la conservation et l'utilisation rationnelle de matériel de reproduction physiologiquement sain et génétiquement bien adapté et amélioré, en vue d'activités de plantation arboricole' dans le pays ou la région bénéficiaires.

Publications

Le DFSC met gratuitement à la disposition de toutes les organisations ou des particuliers intéressés toutes sortes de publications dont:

 des fiches techniques qui présentent des techniques et des méthodes nouvelles ou améliorées et des descriptions d'équipement.

- Elles comprennent aussi des éditions vulgarisant les résultats de recherches menées par le DFSC et d'autres institutions;
- des notes de cours qui sont essentiellement des compilations à vocation pédagogique. Elles donnent des informations détaillées sur divers aspects de l'approvisionnement en graines, l'amélioration des arbres et la conservation des ressources génétiques;
- un guide pour la manipulation des graines forestières: il s'agit là d'un manuel classique sur le sujet. Une nouvelle édition en anglais est en préparation mais l'édition précédente est encore disponible en espagnol et en français.
- des comptes rendus de recherches concernant des essais internationaux sur la provenance de Tectona grandis (teck) et Gmelina arborea sont disponibles.
- des prospectus sur les graines: à l'intention de techniciens grainetiers, vulgarisateurs et agriculteurs. Ces prospectus de deux pages donnent des informations sur la manipulation des graines de plusieurs essences. Tous les prospectus sont publiés en anglais mais certains sont aussi disponibles en espagnol.

Vous pouvez commander les publications qui vous intéressent en écrivant à DFSC, Krogerupvej 21, DK-3050 Humlebaek, Danemark. Téléphone 45–4919 0500. Télécopie 45–4916 0258. Courriel: dfsc@dfsc.dk; www.dfsc.dk

Rédigé par le Secrétariat de l'OIBT d'après le site Web du DFSC.

D'après Kerkhof et Shepherd (1998), il est difficile d'évaluer les ressources allouées par la DANIDA aux projets et programmes liés aux forêts tropicales. Toutefois, ils présentent des données indiquant que le nombre de tels projets lancés chaque année est passé de moins de 1 en moyenne entre 1965 et 1979 à plus de 10 entre 1990 et 1995. Durant la période 1965–95, la DANIDA a consacré 1,23 milliard de couronnes danoises (165 millions de \$EU selon le taux de change moyen pendant cette période) à 'aider la foresterie' dans le monde.

Bois tropicaux

En 1998, le Danemark se situait au dixseptième rang des importateurs de bois tropicaux membres de l'OIBT, en termes de valeur, et au neuvième rang des pays de l'UE. La figure 1 montre le volume des importations danoises de grumes, sciages, contreplaqués et placages tropicaux de 1990 à 1999. Elle indique une hausse spectaculaire des importations de grumes en 1995, soit d'environ 4 000 m³ à 42 000 m³ en une seule année; dès 1999, elles avaient plus que doublé de nouveau. Ces grumes étaient essentiellement destinées à la production intérieure de sciages. Les importations de contreplaqués ont suivi une tendance généralement à la hausse mais les importations de sciages et de placages ont légèrement reculé.

Le Danemark et l'OIBT

Le Danemark est membre de l'OIBT depuis la création de l'Organisation au milieu des années 1980, de son propre droit et en tant que membre de l'UE. Jusqu'en juillet 2000, il a contribué 2,2 millions de dollars EU à des projets, avant-projets et activités de l'OIBT.

Références

DANCED 2000. Danish Cooperation for Environment and Development, site Internet: www.mst.dk/danced

Kerkhof, P. and Shepherd, G. 1998. 'Denmark' in Shepherd, G., Brown, D., Richards, M. and Schreckenberg, K. (eds) *The EU Tropical Forestry Sourcebook*. Commission européenne/Institut pour le développement outre-mer (ODI).

FAO 1999. L'état des forêts dans le monde, 1999. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

OCDE 2000. Organisation de coopération et de développement économiques, site Internet: http://www.oecd.org/

OIBT 1994-2000. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois (éditions annuelles.) OIBT, Yokohama.

Rapport de bourse

Historique de l'utilisation des terres, et étude de la diversité des arbres et de la fertilité des sols dans la Réserve forestière de Sabal au Sarawak (Malaisie)

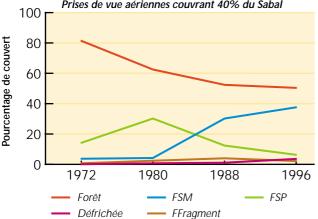
par Nor Rasidah Hashim

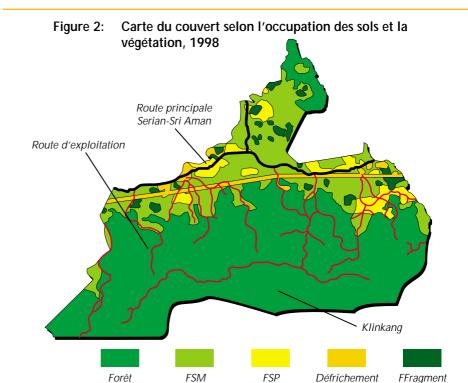
Institute of Biodiversity and Environmental Conservation, Universiti Malaysia Sarawak, 94300 Kota Samarahan, Sarawak, Malaisie. Courriel: nor_hashim@hotmail.com

a conversion de forêts primaires pour d'autres utilisations foncières crée souvent une mosaïque d'habitats comprenant des forêts exploitées, des jachères forestières et des plantations agricoles et forestières. La structure et la composition des terres ainsi modifiées, souvent dégradées, peuvent se montrer très différentes de celles des forêts d'origine, du fait de la disparition de la végétation et de la perturbation des sols et des processus hydrologiques.

Cette étude, menée grâce à une bourse de l'OIBT et fondée sur l'interprétation de photographies aériennes prises au cours de 26 ans (1972–98), visait en premier lieu à faire une description générale et une analyse des changements constatés dans l'utilisation des terres par l'homme et dans la couverture végétale à l'intérieur de la Réserve forestière de Sabal au Sarawak. Elle examinait ensuite les différences dans la structure et la composition de la végétation et dans les propriétés des sols entre deux composantes du milieu: les fragments de forêt exploitée et les plantations forestières.

Figure 1: Pourcentage de chaque type de couvert selon l'occupation des sols et la végétation, au cours d'une période de 26 ans, d'après une interprétation des photos aériennes Prises de vue aériennes couvrant 40% du Sabal





La zone étudiée

La réserve de Sabal couvre une superficie de 7800 hectares de la partie occidentale du Sarawak dans l'île de Bornéo. La région est peuplée de villageois Iban qui, jusqu'en 1984, pratiquaient la culture itinérante, essentiellement du riz de montagne, dans la réserve forestière. En 1981, l'Office des forêts du Sarawak planta dans les zones de culture itinérante une essence exotique, l'Acacia mangium, en vue de réhabiliter le site. Au début des années 1990, la plupart de ces plantations avaient en culture intercalaire deux autres essences: Shoreamacrophylla ou Durio zibethinus. D. zibethinus est plantée pour ses fruits tandis que A. Mangium et S. Macrophylla sont des essences à croissance rapide et utilisation multiple donnant un bois dur et léger, (Butt 1983;

Office des forêts du Sarawak, com. pers.).

Pour reconstituer l'historique de l'utilisation des terres et de la couverture végétale, des photographies aériennes prises en 1972, 1976, 1982 et 1998, à l'échelle de 1/25 000, ont servi à créer des cartes de l'utilisation des terres et de la couverture végétale pour chacune de ces années, avant d'être analysées à l'aide d'un système d'information géographique (ESRI 1997; ESRI 1998: ASC 1999). L'utilisation des terres et la couverture végétale ont été classées en cinq catégories en fonction du pour centage approximatif du couvert forestier (apparent ou incertain dans la gamme grise des photographies aériennes), parallèlement à des informations obtenues sur le terrain. Les catégories ainsi définies étaient: zone défrichée (clairière); forêt de succession précoce (FSP); forêt de succession moyenne (FSM); forêt fragmentée exploitée (FFragment) et forêt ininterrompue (Forêt). Les plantations forestières apparaissaient essentiellement comme des FSM sur les photographies de 1998. Des études approfondies sur le terrain ont donné des informations sur la composition et la structure de la végétation et sur les propriétés des sols.

Résultats et discussion

Le couvert forestier ininterrompu de Sabal a diminué d'environ 80% en 1972 à environ 50% en 1998, bien que le rythme de ce déclin soit devenu pratiquement nul dès 1982. La forêt de succession précoce, prédominante au début, a progressivement fait place à la forêt de succession moyenne qui, en 1998, constituait environ 40% du couvert (Figure 1). On a observé une forte corrélation positive entre la construction d'une grande route (de Serian à Sri Aman), la culture itinérante et l'abattage.

La topographie a joué aussi un rôle en influençant les types d'utilisation des terres dans la région. La figure 2 montre que l'agriculture itinérante était limitée aux zones basses et vallonnées dans le nord de Sabal, tandis que les routes d'exploitation se trouvaient dans les zones forestières plus élevées vers la frontière entre le Sarawak et le Kalimantan dans les monts Klinkang. Elle montre aussi des zones défrichées à

des fins d'établissements humains et le passage d'une ligne électrique.

La politique de l'Office des forêts visant à empêcher la culture itinérante au Sabal, associée à son programme ambitieux de reboisement des jachères forestières, semble avoir bien réussi à étendre le couvert forestier. Toutefois, la diversité des plantes rencontrées dans les différents milieux de l'environnement végétal pourrait ne pas être la même partout. Une comparaison des caractéristiques de la structure et de la composition de la végétation dans les forêts fragmentées exploitées et dans les plantations forestières (intercalant Acacia mangium et Shorea macrophylla) a montré que l'abondance des arbres et la diversité des essences étaient très sensiblement différentes dans ces deux types de forêt. Les forêts fragmentées exploitées comprenaient surtout des arbres de petite taille (0-1 cm de diamètre à hauteur d'homme), avec une prédominance d'euphorbiacées (en termes d'abondance, du nombre d'essences et de surface terrière). En revanche, le sous-étage des plantations forestières était composé de fougères denses et de joncs, avec peu d'arbres et de diversité dans les essences, même 15 ans après le reboisement. La présence dans les plantations forestières de certaines essences adaptées aux sites dégradés, par exemple Ilex cissoidea, Dillenia suffruticosa et Macaranga (Coode et al. 1998), semble indiquer que la zone ait été dégradée par l'intervention de l'homme.

Les forêts fragmentées exploitées donnaient preuve d'un bon potentiel de régénération pour certaines essences mais non pour d'autres. Par exemple, l'*Agathis dammara*, qui est une essence couramment exploitée à Sabal, était absente dans les parcelles étudiées. D'autre part, plusieurs essences de diptérocarpacées, aussi couramment exploitées dans cette région, ont été trouvées aux stades de semis et de gaules. Il conviendrait de procéder à des recherches complémentaires sur la réponse des diverses essences aux coupes.

L'analyse des propriétés pédologiques (pH, conductance, % carbone, % azote, capacité d'échange cationique, potassium, sodium, magnésium, calcium et phosphore total et disponible) dans les forêts fragmentées exploitées et les plantations forestières a montré que les concentrations d'éléments dans le sol (sauf pour le sodium) étaient inférieures à celles constatées dans d'autres études au Sarawak. Chose curieuse, les concentrations d'azote dans les plantations d'A. mangium étaient relativement faibles, alors que cette essence a une capacité naturelle de fixer l'azote.

Conclusion

Cette étude décrit les profils d'utilisation des terres, les changements du couvert végétal, la structure de la végétation, la composition des essences et les propriétés des sols dans les forêts fragmentées exploitées et les plantations forestières de la réserve de Sabal. Les résultats fournissent des données de base en vue d'autres études sur les caractéristiques des structures et de la composition de ces forêts, ainsi que sur l'état des éléments nutritifs du sol dans les forêts fragmentées exploitées et les plantations forestières à Bornéo.

Références

ASC 1999. R2V for Windows 9X & NT: Users's Manual, Able Software Corp (ASC). Lexington, Etats-Unis.

Butt, G. 1983. Semi Detailed Site Evaluation of Sabal Forest Reserve (Northern Half): A Preliminary Report, Soil Survey Unit Research Section, Sarawak Forest Department, Kuching, Malaisie.

Coode, M., Dransfield, J., Forman, L., Kirkup, D. & Said, I. 1996. A Checklist of the Flowering Plants and Gymnosperms of Brunei Darussalam. Brunei Forestry Department & Royal Botanic Gardens, Kew. Brunei Darussalam.

ESRI 1997. ARC/INFO. Geographic Information Software, Version 3.5.1. Environmental Systems Research Institute (ESRI), Redlands, Etats-Unis.

ESRI 1998. ArcView GIS. Geographic Information Software, Version 3.1. Environmental Systems Research Institute (ESRI). Redlands, Etats-Unis.

Ce projet a été financé en partie par le Programme de bourses de l'OIBT. Il a été exécuté en tant que recherche post-universitaire à l'Institut de biodiversité et de conservation de l'environnement de l'Université malaisienne du Sarawak, dans le cadre du Programme de bourses de maîtrise J & J Ruinen. Pour tous renseignements supplémentaires, contacter l'auteur.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- mettre en sécurité la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 28 mars 2001, et s'entend pour des activités qui ne débuteront pas avant juillet 2001. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81–45–223 1111. Courriel: itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 31).

Conférences



Expansion de l'ATIBT

Forum de l'Association technique internationale des bois tropicaux

11-12 mai 2000

Istanbul, Turquie

Ce forum a rassemblé 154 participants de 18 pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux, représentant l'industrie, le commerce, ainsi que des organisations de recherche, nationales, internationales et non gouvernementales.

Comme d'usage, le jour de l'inauguration était consacré aux projets de la Commission technique de l'ATIBT, à la session du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. La Commission a élaboré et présenté une norme technique pour les plans d'aménagement de toutes les concessions forestières en Afrique. Ce plan sera ratifié par un groupe d'experts internationaux en septembre. La norme en question est une condition préalable de la certification panafricaine qui devrait entrer en vigueur dans le courant de 2001.

A l'Assemblée générale, l'adhésion de 23 nouveaux membres a été acceptée, portant le total des membres directs à 185 sociétés et fédérations de 35 pays. L'ATIBT bénéficie donc de plusieurs milliers de contacts par l'intermédiaire des fédérations membres.

Les travaux de la seconde journée ont consisté à passer en revue la production et les marchés internationaux des bois tropicaux. Le Comité scientifique et technique a présenté des rapports sur l'Asie septentrionale, et notamment sur le développement impressionnant du marché chinois. Des exposés ont également été présentés sur d'autres marchés, à savoir ceux de la Malaisie, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine et du Nord. Il s'est dégagé de ces communications riches en statistiques un sentiment d'optimisme général à l'égard de la situation du marché, animé par la demande asiatique. Dans l'après-midi, les participants ont assisté à la présentation de technologies d'avenir, parmi lesquelles une technique de traitement des bois qui en accroît considérablement la durabilité.

Une bonne participation des fabricants turcs et la qualité des exposés et des débats aideront à faire de ce forum un point de référence pour la promotion des bois tropicaux. Cette réunion de deux jours peut être résumée en une seule observation: le bois tropical issu de forêts durablement aménagées est un matériau pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Pour plus ample informé, s'adresser à: ATIBT, 6 avenue de Saint Mandé F-75012 Paris, France. Téléphone: 33–1–43 42 4200. Télécopie: 33–1–43 42 5522. Courriel: atibt@compuserve.com; www.atibt.org

Adaptation d'un communiqué de presse.

Le rôle des interdictions sur les grumes

Utilité d'interdire la production de bois provenant de forêts naturelles en tant que stratégie pour la conservation des forêts

14 mai 2000

Rapport de A. Sarre

Plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ont réagi au rapide déclin des forêts naturelles en interdisant, d'une manière ou d'une autre, l'exploitation forestière, en général à la suite d'une catastrophe attribuée, du moins en partie, à la déforestation. D'autres pays de la région envisagent des interdictions similaires ou de limiter l'exploitation. Mais dans quelle mesure ces interdictions sont-elles efficaces?

Ce séminaire présentait les résultats d'une étude menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la demande, en 1998, de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique. A cet effet, des consultants nationaux avaient procédé à des études de cas concernant la Chine, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam. Thomas Waggener avait assuré la coordination de ces études et établi un rapport général pour la région.

Selon Dr Waggener, dans le passé, l'interdiction générale de l'exploitation procédait d'un réflexe illogique après une catastrophe plutôt que d'une stratégie rationnelle tendant à préserver et protéger les forêts. En conséquence, ces interdictions ont rarement été soutenues par des ressources adéquates pour leur mise en oeuvre ou par des politiques susceptibles de compenser les conséquences socio-économiques négatives qu'elles risquaient d'entraîner.

Le recul des forêts en Thaïlande se poursuit

Dr Suree Lakanavichian, sociologue et analyste en matière de ressources et de politiques à l'Université de Chiang Mai, a informé les participants que les inondations et les glissements de terrain de 1998 avaient précipité l'interdiction des abattages en Thaïlande, le gouvernement ayant imposé la cessation de toute exploitation commerciale en janvier 1999. Or, d'après les dernières statistiques de la FAO, cette interdiction n'a pas arrêté la déforestation, qui avait atteint un rythme annuel de 329.000 hectares en 1997. La forêt perd aussi en qualité. Dr Lakanavichian a fait observer que le manque de législation à l'appui et de volonté politique avait restreint au minimum les possibilités d'application. En l'absence d'initiatives positives, l'interdiction n'était pas de nature à encourager la population à s'investir dans un travail de reboisement ni à lui apporter son soutien.

En Sri Lanka, l'expérience avait été plus positive. Le Conservateur des forêts de ce pays, H.M. Bandaratillake, a fait savoir que l'interdiction d'exploiter les forêts naturelles du domaine étatique avait été imposée dix ans auparavant. Cette mesure avait réduit la déforestation dans ces forêts, et la production de bois s'était concentrée davantage sur les terres privées et dans les plantations. Néanmoins, les abattages illicites et le défrichage à des fins de développement continuent dans les forêts de l'Etat, ce qui pose la question de savoir si une interdiction à long terme est efficace en l'absence d'une incitation à entreprendre de nouvelles activités économiques.

Rien de bien concluant aux Philippines

Aux Philippines également, les abattages illicites posent un problème; dans plus de 70% des 77 provinces du pays, l'exploitation a été interdite ou un moratoire a été imposé. Les Philippines ont souffert des conséquences dramatiques et tragiques de la mauvaise gestion des terres: en 1992, par exemple, plus de 7.000 personnes ont disparu lors d'inondations et de glissements de terrain dans la région d'Ormoc. A la suite de cette catastrophe et d'autres, le Gouvernement philippin a pris des mesures draconiennes: dès 1998, il a révoqué tous les 400 permis d'exploitation du bois en cours d'exécution depuis les années 1960, sauf 21. En outre, les coupes annuelles autorisées par ces permis étaient réduites: en 1998, elles ne représentaient plus que 11% de ce qu'elles étaient en 1991. Les abattages dans les vieilles futaies sont maintenant totalement défendus.

Selon Ernesto Guiang, qui avait entrepris l'étude de cas aux Philippines, les interdictions ont produit des résultats très variables. En fait, elles ont 'ouvert les forêts', comme si n'importe qui pouvait aller se servir dans ce qui restait du domaine forestier. Une étude précédente rapportée par M. Guiang avait constaté que les interdictions occasionnaient plus de dégâts à l'environnement que l'exploitation autorisée parce que les bûcherons sans permis se souciaient peu de la pérennité de la



forêt. Les interdictions ont elles-mêmes imposé au gouvernement la charge de protéger les forêts, protection qu'il s'est vu dans l'incapacité d'assurer. Elles l'ont aussi privé de revenus à cause de la suppression d'emplois, et elles ont donné naissance à des 'alliances malsaines' entre financiers, bûcherons non autorisés, l'armée et le personnel des services forestiers. Il n'en reste pas moins qu'elles ont fait savoir sans ambiguïté au secteur privé, aux pouvoirs locaux et aux communautés, qu'ils doivent compter de plus en plus sur les ressources des forêts artificielles et le bois importé pour répondre aux besoins des habitants.

L'expérience de la Nouvelle-Zélande

Les forestiers néo-zélandais n'ont pas encore pleinement assimilé l'interdiction récente d'exploiter les forêts de hêtres de l'île méridionale, malgré l'existence de ce qu'ils pensent être un régime d'aménagement forestier durable. Comme l'a dit le consultant Alan Reid, la question est savoir si l'aménagement forestier durable représente un concept digne d'être poursuivi ou si, en définitive, la communauté n'acceptera rien de moins qu'une interdiction totale de l'exploitation forestière. Ce sujet a été développé par Dougal Morrison dans un exposé sur les accords régionaux en Australie. Ces accords garantissent à l'industrie du bois des ressources provenant des forêts naturelles, tout en visant (avec plus ou moins de succès) à répondre aux espoirs des défenseurs de la conservation en élargissant le dispositif de réserves naturelles. Cette présentation était intéressante mais elle a également permis, dans le contexte des sujets traités durant le séminaire, d'en apprendre davantage sur l'expérience australienne dans les forêts tropicales de ce pays, dont la plupart ont été interdites d'exploitation par décret du gouvernement fédéral il y a une dizaine d'années.

L'interdiction au ralenti en Chine

Yang Yuexian a décrit le Programme de conservation des forêts naturelles en République populaire de Chine. Ce programme envisage que, sur une période de dix ans, la production de bois sera progressivement interdite sur près de 42 millions d'hectares de forêts. Trente millions d'hectares de ces forêts se trouvent en amont dans la vallée du Yangtze et environ 11,5 millions d'hectares sont répartis entre la Chine nordorientale, la Mongolie intérieure, la Province de Xinjiang et l'île Hainan. La mise en oeuvre de ce programme mettra au chômage un peu plus d'un million de personnes; celles-ci seront réimplantées ou employées ailleurs. Le département central des finances prendra en charge la totalité des coûts des mesures de protection des forêts et 70% des coûts de réimplantation, réemploi et montants forfaitaires versés aux employés, et le restant sera pris en charge par les autorités et entreprises locales. Le département central des finances absorbera également 70% des pertes de revenus des pouvoirs locaux résultant de l'interdiction des coupes.

Les interdictions peuvent aggraver les choses

Dans les pays où l'épuisement des forêts a atteint de telles proportions que ses conséquences se manifestent avec évidence presque tous les jours, il est évidemment tentant pour les gouvernements de réagir par des mesures draconiennes telles que l'interdiction des coupes. Mais si elles sont appliquées sans planification et allocation de ressources suffisantes ni assez de prudence, ces mesures ne favoriseront sans doute pas beaucoup la conservation. Elles risquent même en réalité d'être contre-productives, de créer l'impression que l'on fait quelque chose, en occultant le fait que le problème s'aggrave. Elles éliminent ce qui constitue souvent le seul encouragement à l'entretien du couvert forestier, c'est-à-dire les recettes que procure le bois. Et, comme l'ont fait observer plusieurs intervenants, les interdictions frappant l'exploitation forestière dans un pays ou une région peuvent tout simplement déplacer le problème ailleurs: ce n'est pas par hasard que l'interdiction en Thaïlande a coïncidé avec le pillage des forêts dans les pays voisins, le Cambodge, le Laos et le Viet Nam.

L'interdiction des abattages n'est pas une mesure nouvelle à l'échelle locale ou régionale; en effet, elle est imposée chaque fois que de nouvelles zones boisées deviennent des parcs nationaux. Bien gérée, elle entre dans le cadre de l'aménagement forestier et de la conservation. Mal gérée, elle peut perpétuer l'épuisement et la dégradation des forêts.

Examen des grands problèmes de foresterie à un Forum régional

Dix-huitième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique

15-19 mai 2000

Noosaville, Australie

Etaient présents à cette session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (APFC), 25 délégués de 29 pays membres et les représentants de huit organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

La Commission, qui célébrait alors son cinquantenaire, offre un forum dont la mission est de faciliter la communication entre les membres et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

A cette session, les délégués ont présenté les principaux éléments des nouveaux développements et des problèmes qui se posent dans leurs pays respectifs. Ils ont passé en revue les programmes et les projets en cours et ont été informés de l'intention de la FAO de décentraliser encore plus les opérations des projets sur le terrain au cours des deux années à venir, en les confiant aux bureaux nationaux de la FAO et à des groupes techniques régionaux. La Commission a décidé de prolonger de deux ans le mandat de son Groupe de travail *ad hoc* sur l'aménagement durable des forêts, en lui recommandant, en priorité:

- de soutenir la mise en oeuvre du Code de pratique pour l'exploitation forestière dans la région Asie et Pacifique;
- de soutenir l'élaboration et l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable dans la région; et
- d'aider les membres à cerner les possibilités de promouvoir la gestion efficace des aires protégées et de considérer des innovations qui permettraient d'intégrer la conservation à d'autres utilisations des terres.

Application du code de pratique

Au moins 14 pays membres ont mis au point, ou sont en train de mettre au point, des codes nationaux de pratiques d'exploitation forestière, tandis que d'autres réexaminent des codes existants. La Commission a recommandé que les pays membres et la FAO continuent de rechercher le soutien politique pour l'application des codes, que des efforts soient consacrés à établir le lien entre cette application et les initiatives en cours pour lesquelles il existe déjà une volonté politique, et que davantage d'effort soit déployé pour faire participer le secteur privé à l'application du code. Elle a recommandé que les membres examinent, mettent au point et diffusent largement un projet de stratégie de formation. Elle a également entériné une stratégie régionale en vue de l'application du Code de pratique pour l'exploitation forestière dans la région Asie et Pacifique et a instamment prié les membres et les organisations internationales coopérantes d'en faciliter la mise en oeuvre rapide.

Interdiction des coupes

Un séminaire sur le rôle de l'interdiction des coupes, fondé sur une étude commandée par l'APFC, a eu lieu avant la session (voir l'article à la page 24). La Commission a prié la FAO de largement diffuser les résultats de cette étude. Elle



également encouragé la FAO et le Groupe de travail *ad hoc* sur l'aménagement durable des forêts à collaborer avec d'autres organisations en vue de rechercher les possibilités de collaboration en matière:

- · de droits d'usage des forêts;
- d'incidences du commerce international sur la conservation des forêts naturelles;
- de plantations forestières à des fins commerciales et d'autres sources de fourniture de bois;
- d'efficacité accrue de la gestion et des utilisations de la forêt en tant que stratégie pour la conservation; et
- de surveillance des systèmes de gestion de l'environnement.

Certification

Au cours d'un séminaire distinct tenu durant la session, la Commission a examiné les questions liées à la certification des forêts et à l'étiquetage des produits forestiers. Elle a signifié son appui aux travaux visant à assurer un plus haut degré de reconnaissance mutuelle des différents régimes de certification. Elle a également encouragé le partage de l'information et des expériences en matière de certification, et a prié la FAO de redoubler d'effort pour communiquer des informations et faciliter le dialogue entre les membres.

Critères et indicateurs

La Commission a approuvé l'Initiative régionale pour l'élaboration et l'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts sèches d'Asie et a recommandé que la FAO convoque les membres à un atelier de suivi en 2001.

Parmi les autres questions examinées, il convient de citer le suivi des délibérations du Forum intergouvernemental sur les forêts, le potentiel du rôle de la foresterie dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'Année internationale des montagnes (2002), et les résultats préliminaires de l'Evaluation des ressources forestières du monde de 2000. La prochaine session de la Commission se tiendra en 2002.

Atelier sur les feux de forêt

11-12 mai 2000

Belo Horizonte, Brésil

Rapport de Mauro S. Reis

Cette réunion, à laquelle prenaient part 214 personnes, avait été organisée et parrainée par le Ministère de l'environnement, le Gouvernement

de l'Etat de Minas Gerais et des entreprises forestières privées. Son but était essentiellement d'examiner les actions et les initiatives les plus récentes entreprises par les secteurs privés et publics à des fins de prévention et de lutte contre les feux de forêt aussi bien sur les terres forestières privées que dans les parcs nationaux, les réserves et les forêts de production appartenant à l'Etat.

Quatre entreprises forestières et trois compagnies d'électricité ont présenté leurs programmes de prévention et de lutte contre le feu et ont fait part de l'expérience qu'elles avaient acquise. Les représentants du Ministère de l'environnement et de l'Institut forestier de l'Etat de Minas Gerais ont décrit les actions de prévention et de lutte engagées dans les unités de conservation.

A l'issue de cet atelier, il a été constaté i) que des améliorations avaient été observées au niveau des gouvernements fédéral et de l'Etat de Minas Gerais du point de vue de leur capacité de lutte préventive et active contre les feux de forêt dans les unités de conservation, mais qu'il fallait encore envisager leur renforcement en ce qui concerne le personnel, l'équipement et le budget; ii) que les entreprises forestières et les compagnies d'électricité avaient sensiblement amélioré leurs techniques de prévention et de lutte contre les feux de forêt; et iii) que l'accent devrait être mis sur la conduite d'une campagne nationale d'éducation et de sensibilisation du public sur les moyens de prévenir les feux de forêt – à cause des dégâts qu'ils occasionnent à l'environnement, aux biens et à la vie humaine - en recourant à tous les moyens possibles de communication de masse.

La sécurité dans les forêts

Premier colloque brésilien sur l'ergonomie et la sécurité des travaux forestiers et agricoles

Belo Horizonte, Brésil

5-7 juillet 2000

Rapport de Mauro S. Reis

Ce colloque, auquel ont pris part 114 personnes, avait été organisé et parrainé par la Société d'enquêtes forestières (SIF), l'Université fédérale de Viçosa et la Fédération des industries de l'Etat de Minas Gerais. Il avait pour objet principal de discuter de l'ergonomie et de la sécurité des travaux forestiers et agricoles de sociétés privées et de communiquer aux participants, par des exposés de conférenciers invités, des nouvelles sur les progrès récemment accomplis dans ces domaines.

Dix communications ont été présentées sur des thèmes particuliers et quatre sociétés ont décrit leurs programmes sur l'ergonomie et la sécurité du travail et sur l'expérience acquise.

Les participants au colloque ont constaté i) que les sociétés brésiliennes avaient fait des progrès considérables en matière d'ergonomie et de sécurité du travail forestier et agricole mais qu'il y avait encore beaucoup à faire pour améliorer la situation; ii) que, si la législation et les règlements brésiliens dans ce domaine étaient bien formulés, leur application par les sociétés laissait cependant à désirer. A cet égard, une campagne nationale d'éducation et de sensibilisation à l'importance de l'ergonomie et de la sécurité du travail devrait être entreprise auprès des sociétés; et iii) qu'il appartenait au gouvernement de trouver des moyens pour faire respecter les lois pertinentes, éventuellement par des mesures d'incitations ou de menaces de caractère fiscal.

Succès du Congrès mondial de l'IUFRO

Le vingt et unième Congrès mondial de l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO) a eu lieu à Kuala Lumpur du 7 au 12 août 2000. Ayant rassemblé près de 2.300 personnes, cette conférence a été la plus grande qui se soit jamais tenue sur la foresterie en Malaisie. Les communications relatives à plusieurs projets financés par l'OIBT, présentées lors d'une réunion satellite de l'OIBT organisée à l'occasion du Congrès, ont attiré un auditoire très nombreux. Un rapport complet sur ce congrès et sur la réunion satellite paraîtra dans la prochaine édition d'AFT.

Quoi de neuf sous les tropiques?

Résumé par Alastair Sarre

Exploitation forestière au Laos

Le Programme pour les forêts tropicales humides - apparemment une organisation écologiste non gouvernementale basée aux Pays-Bas - a publié en avril dernier un rapport condamnant l'aménagement forestier en République démocratique populaire du Laos. Ce rapport attribue en grande partie la faute de ce qu'il appelle des « liquidations pour cause d'incendie » des ressources forestières du pays, au trafic transfrontière entre le Laos et la Thaïlande. Par ailleurs, selon des sources officielles, l'agriculture itinérante serait la cause majeure de la perte de forêt. D'après le Programme pour les forêts tropicales humides, le manque de transparence des secteurs du bois et de la foresterie fait obstacle à l'introduction de pratiques rationnelles d'aménagement forestier.

Des exemplaires du rapport peuvent être obtenus en s'adressant au Programme Plantage, Middenlaan 2B, Amsterdam, Pays-Bas.

Réduction des exportations d'acajou

D'après le bulletin brésilien *Infoc da Economia Florestal* (N°126), l'Institut brésilien pour l'environnement (IBAMA), qui relève du Ministère fédéral de l'environnement, a réduit le contingent des exportations d'acajou (*Swietenia macrophylla*). Le contingent du premier semestre 2000 s'élevait à 25.000 m³ et celui du second semestre ne dépassera pas 30.000 m³. C'est une baisse qui représente presque 9% du contingent des exportations de 62.000 m³ autorisées pour toute l'année 1999.

Ce changement a été décidé à la suite d'un inventaire national des stocks d'acajou effectué par l'IBAMA en mai. Cet inventaire contient des statistiques à jour sur les zones de production, la capacité de production et les plans d'aménagement ainsi que des indications sur les prix du marché. Il recommande en outre que l'IBAMA n'autorise l'exportation et le commerce intérieur de l'acajou que si le bois provient de forêts durablement aménagées.

La Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), tenue en avril 2000 à Girigi (Kenya), avait auparavant décidé de maintenir l'acajou sur la liste de l'Annexe III. Cela signifie que l'exploitation économique de cette essence est possible mais que l'origine du bois vendu sur le marché doit être certifiée. Lors de cette même conférence, la CITES a mis en place un groupe de travail sur l'acajou en vue de réexaminer l'efficacité de l'inscription à l'Annexe III.

Rapport de Mauro Reis, Brésil.

Un nouveau programme forestier national pour le Brésil

Le Président Cardoso du Brésil a signé, le 21 avril 2000, un décret portant création d'un Programme forestier national. Ce programme consiste en projets à formuler en co-participation par le gouvernement fédéral, l'Etat et les municipalités, avec le concours de la société civile 'organisée'. Ses principaux objectifs sont: a) d'encourager l'utilisation durable des forêts naturelles et artificielles; b) de promouvoir les activités de reboisement, surtout dans les petites propriétés rurales; c) de restaurer les forêts de conservation permanentes, les réserves forestières officielles et les zones dégradées; d) de soutenir les initiatives sociales et économiques des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts; e) de réprimer la déforestation illicite et la déprédation des produits et sous-produits forestiers, de circonscrire les feux accidentels et prévenir les incendies de forêt; f) de promouvoir l'utilisation durable des forêts de production, aux niveaux national, étatique, régional et municipal; g) de soutenir le développement des industries tributaires des forêts; h) de développer les marchés national et international des produits et sousproduits forestiers; i) de quantifier la valeur des services et des biens de caractère environnemental, social et économique fournis par les forêts publiques et privées; et j) de promouvoir la protection des écosystèmes forestiers et la diversité biologique. Ce programme devra être coordonné par le Ministère de l'environnement.

Rapport de Mauro Reis, Brésil.

Le G8 s'intéresse aux forêts

Les ministres des affaires étrangères des pays du G8 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie) se sont réunis à Miyazaki (Japon) le 13 juillet 2000. Ils ont émis un communiqué, dans lequel il ont accueilli avec satisfaction les résultats du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), notamment la proposition d'instituer un nouvel 'arrangement' international sur les forêts, et décidé

"de prendre des initiatives pour mettre en oeuvre les propositions d'action du FIF et du Groupe intergouvernemental sur les forêts". Ils se sont félicités, en outre, de l'intention "d'une collaboration plus suivie entre la FAO [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture], l'OIBT et d'autres organisations internationales pertinentes". Les ministres ont réaffirmé leur "engagement envers l'aménagement forestier durable et sa mise en oeuvre, y compris la lutte contre l'exploitation forestière illégale". Enfin, ils ont mentionné l'importante contribution, entre autres, "de l'OIBT aux travaux entrepris en vue de protéger les mangroves".

L'exploitation forestière au Cameroun

L'Observatoire mondial des forêts (voir AFT 8/2) a récemment publié un rapport sur l'exploitation forestière au Cameroun. Ce rapport précise que 25 entreprises d'exploitation et particuliers détiennent les trois quarts des concessions forestières du pays. Trois sociétés mères, financées en partie ou en totalité par des intérêts français, sont titulaires de presque un tiers des concessions. La nouvelle législation forestière promet une meilleure intendance des forêts, mais la conformité reste problématique. Pour plus ample informé, visiter le site www.globalwatch.org

Explication de Home Depot

Au quarante-quatrième Congrès international de l'Association pour les produits ligneux, en avril dernier, Home Depot, la plus grande chaîne de distribution des produits de bricolage du monde, basée aux Etats-Unis, a précisé la politique en matière d'achat de bois qu'elle avait lancée l'année dernière. Elle s'est engagée à éliminer progressivement au cours des trois années à venir les produits ligneux provenant de régions écologiquement fragiles et non certifiées. Home Depot vend actuellement du bois certifié par accréditation du Forest Stewardship Council mais elle "n'exclut pas d'autres régimes de certification".

Par ailleurs, un communiqué de presse de l'Institut des ressources mondiales a récemment annoncé que le deuxième plus grand distributeur de produits pour l'aménagement du logement, Lowe (également basé aux Etats-Unis), avait décidé d'éliminer progressivement les produits ligneux originaires de 'forêts menacées' et de collaborer étroitement avec les organismes de certification.

Bibliographie



Nordström, H. & Vaughan, S. 1999. *Trade and Environment*. Etudes spéciales 4. *Organisation mondiale du commerce, Suisse. ISBN 92-870-1211-3*

Analyse par Michael Adams

Secrétariat de l'OIBT

Ont paru récemment

Hazebroek, H & Abang Kashim bin Abang Morshidi 2000. National Parks of Sarawak. Natural History Publications (Borneo), Kota Kinabalu. ISBN 983-812-032-4. 501 p.

Disponible auprès de: Natural History Publications (Borneo) Sdn. Bhd. PO Box 13908, 88846, Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie.

Ce livre vient parfaitement s'ajouter à un ensemble de nombreuses publications de qualité exceptionnelle sur les beautés naturelles du Sarawak. Accompagné de magnifiques photographies, le texte donne à ceux qui viendront visiter les parcs nationaux de nombreux renseignements sur la biologie, la géologie et le climat de la zone en question. Il leur fournit également une information pratique pour la visite des parcs.

Prasad, B. (Ed.) 1999). Biotechnology and Biodiversity in Agriculture/Forestry. Science Publishers Inc. Enfield, USA. ISBN 1-886 106-99-1. 137 p. Prix: 55\$EU.

Disponible auprès de: Enfield Distribution Co., PO Box 699, Enfield NH 03748, Etats-Unis. Fax 1–603–632 5611. Courriel: enfield@connriver.net

Comme le titre semble le suggérer, ce livre n'est pas toujours très sûr du sujet qu'il est censé couvrir. Il est inspiré d'une conférence tenue en 1996; les exposés traitant spécifiquement de la foresterie concernent essentiellement la gestion forestière au Népal.

Disons-le sans ambages: ce rapport n'est pas facile à lire. Il est composé pour un tiers de comptes rendus et de rapports de commissions (ainsi que d'assez longues notes préparées par les participants à diverses réunions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tous rédigés en jargon administratif, et la lecture en est de plus en plus ardue à mesure que l'on avance en besogne.

Lecture ardue, nous sommes d'accord, mais elle offre une récompense au lecteur endurant: ce rapport est bien documenté et les auteurs se sont efforcés tout du long d'évaluer de façon réaliste l'état actuel du débat sur le commerce et l'environnement avec, en toile de fond, le rôle potentiel de l'OMC.

Comme le notent les auteurs, 'le débat sur le commerce et l'environnement a parfois, hélas, suscité plus de passion que de clarté'. Dans ce rapport, complexité et interdépendance des enjeux émergent un peu comme au jeu du furet... chaque fois que la musique s'arrête et que l'on découvre un peu plus le furet, un nouvel enjeu apparaît. L'un des points les plus forts de cette étude est peut-être d'avoir su éviter les discours creux et l'émotion qui submergent si souvent les tentatives de débat sur les liens entre commerce et environnement. Elle réussit à apporter une contribution constructive en essayant de résumer les résultats de la recherche scientifique.

L'étude porte sur plusieurs questions clés. Tout d'abord, l'intégration économique par le biais du commerce et de l'investissement pose-t-elle une menace pour l'environnement? Ensuite, le commerce mine-t-il les efforts de régulation des gouvernements pour contrôler la pollution et la dégradation des ressources? Enfin, la croissance économique, entraînée par le commerce, nous amènera-t-elle à une utilisation durable des ressources de la planète?

Le rapport part du principe que la mondialisation et l'intégration économique ont d'importantes répercussions; on remarque qu'elles diminuent l'une et l'autre les pouvoirs de régulation des Etats pris individuellement. Le premier chapitre, qui porte sur les causes de la dégradation de l'environnement et leur interaction avec le commerce, traite de cinq points: l'agriculture chimique intensive, la déforestation, le réchauffement planétaire, les pluies acides et la surexploitation des ressources de la pêche. Liste incomplète des éventuels effets secondaires négatifs du commerce, bien sûr; mais il y a d'autre part de nombreuses influences qui se recoupent. Il est difficile de traiter séparément, par exemple, du réchauffement planétaire et des pluies acides, et on

ne peut que s'étonner de la pertinence des exemples donnés par les auteurs.

Pour ce qui est de la déforestation, disent les auteurs, l'attention aiguë portée actuellement aux forêts tropicales provient du fait que la déforestation des zones tempérées avait depuis longtemps suivi son cours avant que le problème commerce/ environnement ne fasse son entrée sur la scène internationale. Précisant que '90% environ de toute la déforestation tropicale est à des fins agricoles', les auteurs proposent les grandes lignes d'un modèle coût-opportunité mettant en balance la déforestation et l'agriculture. Ils tirent la conclusion que la déforestation (tropicale) trouve pour partie ses racines dans la nécessité de convertir les forêts en terres agricoles et pour partie dans l'absence de marchés pour les divers services fournis par les forêts, comme le piégeage du carbone et la biodiversité. Il n'y a là probablement rien de nouveau pour la majorité des gens, mais il est intéressant de voir que ce modèle, qui utilise des données relativement récentes, parvient à des conclusions semblables à celles de nombreuses tentatives antérieures. Cela implique qu'un commerce à l'échelle mondiale de ces nouveaux 'produits de base' permettrait d'atténuer la déforestation grâce à une valorisation des forêts.

Ce rapport offre une contribution d'importance à qui chercherait une présentation équilibrée de certaines des questions vitales alimentant le débat sur le commerce et l'environnement. Comme le font remarquer les auteurs, les pays ne seraient pas indépendants d'un point de vue écologique même s'ils ne faisaient pas de commerce, puisque les systèmes écologiques ne commencent ni ne finissent aux frontières. Et les auteurs de conclure que 'la suppression des frontières économiques et la plus grande mobilité des industries qu'elle entraîne ont rendu plus pressante la coopération [internationale]'. Dans une ère de mondialisation économique, la mondialisation des écosystèmes planétaires est également de plus en plus difficile à éviter.

Courrier des lecteurs



En faveur de l'ISO

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu l'article sur les 'Questions de certification' (AFT8:1, pages 2 à 6) et je suis d'accord sur la plupart des questions évoquées. Je pense toutefois qu'il y a lieu d'inculquer une approche unique basée sur un système (ou sur un processus), reconnaissable au niveau international, incorporant une approche acceptable par la profession et au niveau international ou régional, c'est-à-dire une approche qui tient compte des facteurs biologiques, environnementaux, économiques et sociaux.

A cet effet, j'ai la ferme conviction que tous les auditeurs/certificateurs de l'aménagement forestier devraient adopter, comme approche normale (et même pas comme référence!), le cadre de la norme ISO 14001 EMS, étant donné son caractère générique, le fait qu'il ne concerne pas un secteur ou un produit particulier et qu'il exige explicitement une politique de l'environnement. On réduirait ainsi toute variabilité dans la certification, en laissant uniquement les normes de performance à débattre de manière intelligente et professionnelle.

(Il n'y a aucune raison qui force à accepter un ensemble de normes de performance, parce que ce serait contraire à l'idée de laisser aux auditeurs toute latitude d'innovation, de flexibilité et d'anticipation dans leur tâche de certification de l'aménagement forestier. En outre, les forêts sont situées dans des zones écologiques différentes et les propriétaires de forêts ont des priorités différentes quant à leur utilisation, compte tenu de nombreux facteurs.)

Si l'on accepte que la norme ISO 14001 EMS soit le cadre opérationnel normal de la certification d'un système d'aménagement forestier, diverses normes et directives (par ex. ISO 14004, ISO 14010, ISO 14011 et ISO 14012) sont alors très commodes et permettent de réduire encore davantage la variabilité dans d'autres domaines. Par exemple, ISO 14011 (Procédures d'audit), ISO 14012 (Critères de qualification des auditeurs en matière d'environnement), le Guide 62 ISO/ CIE (Accréditation des organismes de certification), viennent étayer et compléter la norme ISO 14001 EMS. Aucune de ces prescriptions n'est difficile à appliquer et nombreux sont les organismes de certification qui affirment avoir déjà accepté les principes de l'audit basé sur les normes ISO, mais continuent d'utiliser leurs propres manuels, lesquels varient d'un organisme à l'autre. Par conséquent, il ne reste qu'à établir le contact entre la norme ISO 14001 EMS et son application à la certification de l'aménagement forestier.

Ceux qui souhaiteraient explorer le potentiel de la norme ISO 14001 EMS en matière de certification de l'aménagement forestier devraient consulter une publication émise conjointement par l'Universiti Putra Malaysia (UPM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Agence danoise de coopération pour l'environnement et le développement, intitulée 'Environmental Management Standards: ISO 14000—Towards a Sustainable Future', publiée en 1999 par UPM Press.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a également publié un guide intitulé 'Publicizing your ISO 9000 or ISO 14000 certification'. Cette publication vise à aider les titulaires de certificats à éviter les écueils tels que les revendications trompeuses que l'on peut trouver dans des réclames ou des brochures promotionnelles et à informer le marché qu'ils appliquent un système de management dont la conformité à une norme de l'ISO a été évaluée et certifiée par des tiers indépendants.

Le recours à la certification ISO basée sur un système engendre sur le plan international davantage de crédibilité et de transparence à l'égard des pratiques d'aménagement forestier.

Dr Wan Razali W.M.

Directeur général adjoint/Scientifique principal Institut malaisien de recherche forestière (FRIM) Kuala Lumpur, Malaisie

23 juin 2000

Les observations ci-dessus représentent le point de vue du seul auteur et n'implique aucune opinion ou position de la part du FRIM ou de l'Institut des forestiers de Malaisie.

A propos d'hommages à la valeur des forêts

Je tiens à faire quelques observations pour appuyer votre correspondant ('Hommage à la valeur des forêts', Courrier des lecteurs, AFT 8/1). Durant la première période de l'Indépendance de l'Inde, les paysans ont été incités à entreprendre l'arboriculture sous forme d'agroforesterie, de foresterie paysanne, de plantations en ligne le long de périmètres et dans des endroits de leur exploitation menacés d'érosion. Ils s'y sont conformés. Mais maintenant, lorsqu'il s'agit de récolte dans ces plantations, les paysans bénéficient de très peu d'aide en matière de commercialisation et ont de grandes difficultés à vendre leur bois et leurs produits forestiers non ligneux à des prix avantageux. Frustrés, ils se laissent facilement

leurrer par des commerçants rusés à qui la transaction rapporte beaucoup plus.

De nos jours, des milliers d'hectares de terres agricoles anciennement plantées d'arbres sont en jachère ou en friche non productive. Face à de telles difficultés commerciales, peu nombreux sont ceux qui envisagent une restauration en plantant des arbres.

Les politiques du Gouvernement indien ont, dans une large mesure, oublié les forêts, les plaçant sous la dépendance d'abord du Ministère de l'agriculture et maintenant du Ministère de l'environnement. Le Gouvernement fait la sourde oreille à toute proposition de créer un ministère des forêts indépendant.

Les forêts situées sur des terres non forestières n'ont jamais fait l'objet d'une politique de développement. Une assistance internationale s'impose. Les questions de commercialisation doivent être étudiées: par exemple, les corporations s'occupant de la mise en valeur des forêts pourraient acheter le bois et les produits forestiers non ligneux et, sur-le-champ, payer les cultivateurs. Il reste à espérer que des organisations telles que l'OIBT prêteront main forte à l'Inde pour qu'elle institue un aménagement organisé des forêts, ailleurs que sur les terres appartenant à l'Etat.

S.S. Chitwadgi, I.F.S (en retraite)

31 mai 2000

Remaniement du ministère en Indonésie

A la suite du récent remaniement du Cabinet indonésien par le Président Abdurrahman Wahid, le Département des forêts et des cultures a été fusionné avec le Département de l'agriculture pour former le Département de la foresterie et de l'agriculture. Le nouveau ministre est Professor Dr Bungaran Saragih. L'ancien ministre des forêts et des cultures, Dr Nurmahmudi Ismail, reste en poste dans le nouveau département en qualité de Ministre subalterne chargé de la foresterie.

Au tableau d'affichage





L'ODI et les forêts

Le Groupe qui traite des politiques forestières et de l'environnement au sein de l'Institut pour le développement outre-mer (ODI) au Royaume-Uni mis a en place son propre site Web. Ce site permet l'accès au Réseau Foresterie pour le développement rural qui diffuse des informations sur les recherches effectuées dans des domaines de foresterie tropicale et "vise à influencer les politiques et la prise de décisions par les gouvernements et par les agences d'aide internationale". Il permet également l'accès à TROPICS, la base de données constituée par la Commission européenne et les Etats de l'Union européenne sur les activités de foresterie tropicale.

www.odifpeg.org.uk

Langues: Anglais, mais le site permet aussi l'accès à certaines informations en français, espagnol, portugais, italien et allemand.

Enquêtes forestières

Le site de l'Association d'enquêtes forestières (SIF) du Brésil ouvre l'accès à la revue *Arvore*, l'un des principaux organes d'Amérique latine pour la diffusion d'articles scientifiques et techniques inédits portant sur les sciences forestières et l'environnement. Cette revue paraît tous les trimestres en version imprimée. Le site Internet publie les résumés des articles en anglais et en portugais. (*Communiqué de Mauro Reis*)

www.yfv.br/def/sif

Langues: Portugais, certains articles en anglais

L'OIBT en ligne

Et n'oubliez pas le site Web de l'OIBT: il contient un grand nombre d'importants documents de l'Organisation, y compris l'AFT en anglais, espagnol et français, les Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles de l'OIBT, et les manuels de l'Organisation pour l'application des critères et indicateurs.

http://www.itto.or.jp

Nouvelle adresse sur Internet

L'OIBT a remplacé son ancienne adresse de courrier électronique par une nouvelle, moins compliquée. La voici: itto@itto.or.jp

Il en va de même pour le Rédacteur d'*Actualités* des Forêts Tropicales, dont l'adresse est la suivante: **tfu@itto.or.jp**

Publication des plans de travail de l'Ouganda

Le Secrétariat du Commonwealth a récemment annoncé la publication d'un ensemble de plans de travaux forestiers élaborés entre 1934 et les années 1960 pour la classification des zones forestières en Ouganda. Même de nos jours, ces plans sont de précieuses sources d'information pour les gestionnaires forestiers, les chercheurs et les écologistes, tout en fournissant des renseignements sur l'optique dans laquelle travaillaient les forestiers de la génération précédente. Un grand nombre de ces plans ayant été détruits au cours de la période de troubles en Ouganda, le Secrétariat du Commonwealth a décidé de les réimprimer en facsimilé en utilisant des exemplaires glanés auprès de différentes sources au Royaume-Uni. Huit plans sont déjà reproduits dans un format standard et sous couverture unique.

Pour plus de précision, contacter: Brian Kerr, Agricultural Development Unit, Export and Industrial Development Division, Commonwealth Secretariat, Marlborough House, Pall Mall, London SWI Y 5HX, Royaume-Uni. Tél: 44–(0)207–747 6373. Fax: 44–(0)207–747 6307. Courriel: b.kerr@commonwealth.int

Future conférence sur l'exploitation à faible impact

La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique affiliée à la FAO et l'OIBT accueilleront conjointement une conférence internationale en vue de promouvoir l'application de l'exploitation à faible impact (EFI) à l'aménagement forestier durable. Cette conférence, organisée à Kuching (Sarawak), vise à rassembler divers acteurs et experts internationaux pour partager les expériences liées à l'adoption de l'EFI. Elle examinera les lacunes des connaissances, dégagera les possibilités qui existent pour favoriser le changement sans entraîner de bouleversement majeur dans les industries forestières intéressées, et formulera des recommandations en vue d'activités ultérieures.

Voir à la dernière page l'adresse à contacter.

Publication des données tempérées et boréales

La Commission économique pour l'Europe de l'ONU a récemment édité une publication sur les ressources forestières d'Europe, de la CEI, d'Amérique du Nord, d'Australie, du Japon et de Nouvelle-Zélande. La Commission affirme dans son introduction que cette publication renferme les statistiques et les comparaisons les plus complètes qui aient été publiées au sujet des forêts tempérées et boréales de différents pays.

Cette publication coûte 150 \$EU et peut être obtenue en version imprimée en s'adressant aux agences nationales des Nations Unies ou directement au Services des publications, Section des ventes, Palais des Nations, Bureau C-113, CH-1211 Genève 10, Suisse. Fax: 41-22-917 0027. Courriel: unpubli@unog.ch; une version sur CD-ROM est en cours de préparation. Pour en savoir plus, consulter le site www.unece.or/trade/timber/

Prise de contact

Je voudrais échanger des informations avec des spécialistes des systèmes agroforestiers d'Amérique latine.

Orestes L. Gonzalez Jiminez. Professor, Faculty of Highland Agriculture, Canalete, San Andres, Pinar del Rio, Cuba. Courriel: orestes@af.upr.edu.cu

Langue: de préférence l'espagnol.

Calendrier de formation



Cours de maîtrise

Le Centre de recherche et d'enseignement supérieur en agriculture tropicale (CATIE) offre des cours préparatoires de maîtrise scientifique dans cinq domaines spécialisés. Les cours sont dispensés en espagnol mais les thèses peuvent être présentées en espagnol ou en anglais.

La durée des études est de 24 mois à compter du mois de janvier de chaque année. Pour y être admis, les candidats doivent posséder les qualifications académiques requises par le CATIE.

· Maîtrise d'agriculture écologique

Les élèves participant à ce cours étudient les systèmes d'agriculture tropicale dans lesquels les phénomènes naturels sont équilibrés de manière à entretenir ou améliorer la fertilité des sols, à conserver l'eau et les micro-organismes utiles, et à lutter contre les parasites de façon intégrée. Ce cours met l'accent sur les ressources phytogénétiques et la biotechnologie.

· Maîtrise d'économie sociale de l'environnement

Ce cours permet de faire une étude approfondie des principaux domaines d'administration et de gestion concernant l'environnement, ainsi que des questions économiques et sociologiques y afférentes.

Maîtrise de foresterie tropicale et de gestion et conservation de la biodiversité

Ce cours est axé sur les aspects sociaux, économiques, techniques et opérationnels des systèmes de gestion permettant d'exploiter les forêts et les plantations forestières de manière durable et de conserver la biodiversité

• Maîtrise des systèmes agroforestiers en milieu tropical

Ce cours vise à former des professionnels capables de reconnaître les problèmes et de trouver des solutions agroforestières permettant d'améliorer la productivité des sols, d'assurer la conservation des ressources naturelles et de contribuer à augmenter les revenus des agriculteurs.

• Maîtrise de gestion des bassins hydrographiques

Ce cours vise à former des professionnels capables de gérer et de conserver les ressources naturelles des bassins hydrographiques en intégrant l'utilisation de l'eau, des sols, du climat et des ressources de biodiversité, aux aspects sociaux, économiques, politiques et environnementaux.

Les frais de cours se montent à 16.730 \$EU. Les repas et l'hébergement viennent en supplément.

Pour plus de précisions, s'adresser à: Office of Graduate Studies, CATIE, Turrialba, Costa Rica. Tél 506–556 1016. Fax 506–556 0914. Courriel: postgrado@catie.ac.cr; www.catie.catie.ac.cr

Evaluation et surveillance de la biodiversité au service d'une gestion adaptative

Mai–juin 2001 (dates à préciser) Virginie, Etats-Unis

Coût: 4 000 \$EU (environ)

Avertissement

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

Ce cours intensif de cinq semaines est offert chaque année à l'intention de gestionnaires des ressources, écologistes, biologistes, éducateurs et consultants dans le domaine de l'environnement. Il est divisé en huit modules:

- Module 1. Cadre d'évaluation et de surveillance de la biodiversité. Données générales sur les systèmes d'informations géographiques (SIG) et les statistiques.
- Modules 2-7. Méthodes pour l'évaluation et la surveillance de la végétation, des systèmes aquatiques, des arthropodes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères.
- Module 8. Méthode permettant d'intégrer votre programme sur la biodiversité, y compris l'élaboration d'une méthode de surveillance des multiples taxons de sites particuliers en vue d'une gestion adaptative.

Pour plus de précisions, s'adresser à: Christopher Ros, SI/MAB Program, Smithsonian Institution, National Museum of Natural History, 10th and Constitution Ave. NW, Washington, DC 20560-0180, Etats-Unis. Tél 1–202–357 4793. Fax 1–202–633 8918. Courriel: cjr@ic.si.edu

♦ Cours Smithsonian à l'intention de dirigeants dans le domaine de l'environnement

Septembre 2001 (dates à préciser)

Virginie, Etats-Unis

Coût: 2 500 \$EU (environ)

Grâce à des démonstrations, des conférences et des exercices personnels et en groupes, ce cours de deux semaines couvre des sujets tels que les aptitudes essentielles d'un dirigeant dans le domaine de l'environnement, les stratégies de négociation et de résolution de conflits, la création de situations futures intéressantes, et les communications ayant des effets sensibles sur la gestion de l'environnement. A l'issue de ce cours, les participants devraient reprendre leurs travaux dans une optique plus claire de leur mission.

Pour plus de précisions, s'adresser à: Christopher Ros, SI/MAB Program, Smithsonian Institution, National Museum of Natural History, 10th and Constitution Ave. NW, Washington, DC 20560-0180, Etats-Unis. Tél 1–202–357 4793. Fax 1–202–633 8918. Courriel: cjr@ic.si.edu

♦ Dendrologie tropicale

12–24 mars 2001 Espagnol 25 juin–7 juillet 2001 Anglais Costa Rica (San José et sur le terrain)

Coût: 1 800 \$EU

Ce cours, dispensé chaque année depuis 1993, comprend des visites dans quatre 'zones de vie' différentes du Costa Rica. Les participants y acquerront des compétences en matière d'identification des espèces de buissons et d'arbres des zones de l'Amérique tropicale en appliquant une technique mise au point par L.R. Holdridge. Il apprendront à reconnaître une grande partie des espèces néotropicales au niveau de la famille et du genre, et certaines des plus importantes espèces costa-ricaines au niveau de l'espèce.

Adresse: Humberto Jiménez Saa, CCT, Apdo. 8-3870-1000, San José, Costa Rica. Fax 506–253 4963. Courriel: hjimenez@sol.racsa.co.cr; www.geocities.com/RainForest/9148

Tourisme basé sur la communauté au service de la conservation et du développement

19 février–16 mars 2001 Bangkok, Thaïlande

Coût: 4 300 \$EU

Ce cours est conçu en vue de développer les aptitudes et de sensibiliser les participants afin de leur permettre d'évaluer et de planifier les activités touristiques basées sur la communauté dans un contexte commercial. Il est axé sur des approches de planification participative faisant intervenir les collectivités locales dans le développement du tourisme.

Adresse: Dr Somsak Suhwong, Directeur exécutif, Regional Community Forestry Training Center (RECOFTC), Kasetsart University, PO Box 1111, Bangkok 10903, Thaïlande. Tél 66–2–940 5700. Fax 66–2–561 4880. Courriel: ftcsss@nontri.ku.ac.th; www.recoftc.org

OIBT Actualités des Forêts Tropicales

Rédacteur: Alastair Sarre

Traduction: Yvonne Cunnington

Mise en page: Justine Underwood

Editique, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie.

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il a pour but de permettre l'échange d'informations sur différents aspects de foresterie durable.

Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les informations qui ne sont pas soumises à des droits d'auteur peuvent être réimprimées librement à condition que l'*AFT*, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

L'AFT est diffusé à titre gracieux en trois langues à plus de 7.400 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

Toute correspondance concernant ce bulletin doit être adressée comme suit: The Editor, OIBT Actualités des Forêts Tropicales, International Tropical Timber Organization Secretariat, International Organizations Center – 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1–1–1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon. Téléphone: 81–45–223 1110. Télécopie: 81–45–223 1111. Courriel: tfu@itto.or.jp

Toute autre demande de renseignements à l'OIBT devrait être envoyée à la même adresse postale ou au courrier électronique central de l'OIBT: itto@itto.org.jp

Le site Web de l'OIBT est accessible à l'indicatif http://www.itto.or.jp

Réunions à venir



- ◆ 8–13 octobre 2000. **Forest Genetics for the Next Millennium**. Durban, Afrique du Sud. IUFRO 2.08.01. Adresse: Colin Dyer, IUFRO Conference Organiser, PO Box 11636, Dorpspruit 3206, Afrique du Sud. Tél 27–331–425 779. Fax 27–331–944 842. Courriel: iufro@icfr.unp.ac.za
- ◆ 10–13 octobre 2000. Syracuse, New York, Etats-Unis. **3rd Biennial Conference of Short Rotation Woody Crops.** IUFRO 1.09.00. Adresse: Tél 1–315– 470 6891. Fax 1–315–470 6890. Courriel: ce@esf.edu; www.esf.edu/willow
- ◆ 10–14 octobre 2000. **Premier colloque sur le bois et les meubles**. Porto Velho, Brésil. Adresse: STCP, Rua São Pedro, 489, CEP 80035-020, Curitiba, PR, Brésil. Fax 55–41–252 5871. Courriel: stcp@stcp.com.br; www.step.com.br
- ♦ 10–15 octobre 2000. Congreso de la Asociación Latinoamericana de Estudiantes de Ciencias Forestales. Mexique. Adresse: Rafael Aranda, Facultad de Ciencias Forestales de la Universidad Autonoma de Nuevo Leon, Carretera Nacional Km 145, Apartado Postal №41, Linares, Nuevo Leon, Mexique 67700. Tél 52–821–2–4895 et 6142. Fax 821–2–4251. Courriel: raranda@ccr.dsi.uanl.mx
- ◆ 12–13 octobre 2000. The Value of Forests: International Conference on Forests and Sustainable Development. Tokyo, Japon. Adresse: Motoyuki Suzuki, Université des Nations Unies, 53–70 Jingu-mae 5-chome, Shibuya-ku, Tokyo 150–8925, Japon. Tél 81–3–3499 2811. Fax 81–3–3499 2828. Courriel: suzuki@hq.unu.edu
- ◆ 16–19 octobre 2000. **Troisième conférence latinoaméricaine sur l'environnement**. Belo Horizonte, Brésil. Adresse: Fax 55–31–241 5781; www.ietec.com.br
- ◆ 20 octobre 2000. The Role of Science in Forest Policy Development: Indonesia and Malaysia. Edinbourg, Royaume-Uni. Adresse: Kerry McKay, Marketing & Administration Assistant, Edinburgh Centre for Tropical Forests, Pentlands Science Park, Bush Loan, Penicuik, Edinburgh EH26 OPH, Royaume-Uni. Tél 44–131–440 0400. Fax 44–131–440 4141. Courriel: kerrymckay@ectf-ed.org.uk; www.nmw.ac.uk/ectf/
- ◆ 21–25 octobre 2000. **Troisième congrès brésilien** sur les systèmes agroforestiers. Manaus, Brésil. Adresse: EMBRAPA. Fax 55–92–622 1100. Courriel: mrossi@cpaa.embrapa.br; www.cpaa.embrapa.br/congressosat
- ◆ 23–26 octobre 2000. **Forêts 2000: Sixième congrès international et exposition sur les forêts.** Porto Seguro, Brésil. Adresse: BIOSFERA, P.O. Box 591, CEP 20001-970, Rio de Janeiro, RJ, Brésil. Tél 55–21–221 0155. Fax 55–21–262 5946. Courriel: biosfera@biosfera.com.br; www.biosfera.com.br
- ◆ 25–28 octobre 2000. Enviro Latin America 2000. São Paulo, Brésil. Adresse: BIOSFERA,P.O. Box 591, CEP 20001-970, Rio de Janeiro, Brésil. Tél 55–21–221 0155. Fax 55–21–262 5946. Courriel: biosfera@ biosfera.com.br; www.biosfera.com.br/port/envirol.htm
- ◆ 30 oct-1 nov 2000. Earth Technologies Forum: Conference on Climate Change and Ozone Protection. Washington, DC, Etats-Unis. Adresse: Earth Technologies Forum, 2111Wilson Blvd, 8th Floor, Arlington, VA 22201, Etats-Unis. Tél 1-703-807 4052. Fax 1-703-528 1734. Courriel: earthforum@alcaldefav.com; www.earthforum.com
- ◆ 30 octobre-4 novembre 2000. 29ème Session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités. Yokohama, Japon.
- ◆ Novembre 2000. 7th Meeting of the Latin American and Caribbean Forest Information Systems Network. Mérida, Venezuela. Adresse: Osvaldo Encinas, Centro de Información y Divulgación, Laboratorio Nacional de Productos Forestales, Universidad de Los Andes, Apartado 220 Mérida 5101-A, Venezuela. Fax 58–74–442606. Courriel: oencinas@bolivar.funmrd.gov.ve
- ♦ 7–9 novembre 2000. International Conference on Timber Plantation Development. Manille, Philippines. Parrainée par l'OIBT. Adresse: Ms Mayumi Ma Quintos,

- ICTPD Project Leader, Forest Economics Division, Forest Management Bureau, Visayas Avenue, Diliman, Quezon City, 1100 Philippines. Tél 63–2926 2141. Fax 63–2920 8650. Courriel: fmbdenr@wtouch.net
- ♦ 13–24 novembre 2000. VI° Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Amsterdam, Pays-Bas. www.unfccc.de
- ◆ 21–24 novembre 2000. Congrès forestier vénézuélien: Arboles, los Protagonistas del Nuevo Milenio. Piedritas Blancas, Venezuela. Adresse: León Rosales, Smurfit Cartón de Venezuela, Av. Liberador C.C. Ciudad Cristal, Acarigua Edo. Portuguesa, Venezuela. Tél 58–55–220430. Fax 58–55–49734. Courriel: Irosales@smurfit.com.ve
- ◆ 4–8 décembre 2000. Integrated Management of Neotropical Rain Forests by Industries and Communities. Belém, Brésil. IUFRO 1.07.05. Adresse: Dr Natalino Silva, Brazilian Agricultural Research Corp. CP 48, CEP 66240 Belém, Pará, Brésil. Tél 55–91–2266622. Fax 55–91–2269845. Courriel: natalino@cpatu.embrapa.br
- ◆ 10–13 décembre 2000. **5th Pacific Rim Bio-based Composites Symposium.** Canberra, Australie. Adresse: Philip Evans, Department of Forestry, Australian National University, Canberra ACT 0200 Australie. Tél 61–2–6249 3628. Fax 61–2–6249 0746. Courriel: Bio. symposium@anu.edu.au; online.anu.edu.au/Forestry/wood/bio/bio.html
- ◆ 14–15 décembre 2000. 4th Session of the ad hoc Working Group on Biodiversity, Protected Areas and Related Issues. Autriche. Adresse: Liaison Unit, Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe, Marxergasse 2, A-1030 Wien, Autriche. Tél 43–1–710 7702. Fax 43–1–710 7702 13. Courriel: liaison.unit@lu-vienna.at; www.minconf-forests.net
- ◆ 26 fév-1 mars 2001. Kutching, Malaisie. International Conference on the Application of Reduced Impact Logging to Advance Sustainable Forest Management: Constraints, Challenges and Opportunities. Coparainée par l'OIBT. Adresse: Thomas Enters ou Patrick Durst, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande. Tél 66-2-281 7844. Fax 66-2-280 0445. Courriel: thomas.enters@fao.org ou patrick.durst@fao.org
- ◆ 18–21 février 2001. **International Workshop on Seabuckthorn**. New Delhi, Inde. Adresse: Dr Vivendra Singh, Organizing Secretary, Secretariat of IWS 2001, Directorate of Research, HP Agricultural University, Palampur HP176062, Inde. Tél 91–1894–30406. Fax 91–1894–30511. Courriel: iws2001@hpkv.hp.nic.in
- ♦ 14–16 mars 2001. International Wood Products Association Annual Convention and International Forest Products Exhibition. Adresse: Wendy Baer, IWPA, 4214 King St West, Alexandia, Virginia 22302, Etats-Unis. Tél 1–703–820 6696. Fax 1–703–820 8550. Courriel: info@iwpawood.org; www.ipwawood.org/ convention/html
- ◆ 3-7 avril 2001. International Symposium on Sylvopastoral Systems and 2nd Congress on Agroforestry and Livestock Production in Latin America. San José, Costa Rica. IUFRO 1.15.02 & 1.15.05. Adresse: Agroforestry Symposium Secretariat, Att: Ariadne Jiménez, Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), Apdo. 44, 7170 Turrialba, Costa Rica. Tél 506-556 1789. Fax 506-556 1576. Courriel: ajimenez@catie.ac.cr; www.catie.ac.cr/events/eventos.htm
- ◆ 18–25 avril 2001. **16th Commonwealth Forestry Conference.**Fremantle, Australie Adresse: Libby Jones, UK Forestry Commission, 231 Corstorphine Road, Edinburgh EH 12 7AT, Royaume-Uni. Tél 44–(0)–131–314 6137. Fax 44–(0)–131–334 0442. Courriel: libby.jones@forestry.gov.uk
- ◆ 30 avril–3 mai 2001.**Joint Symposium for Tropical Silviculture and Tree Seed Technology**. Los Baños, Philippines. IUFRO 1.07.00 & 2.09.00. Adresse: Ike Tolentino, Institute of Renewable Natural Resources,

- University of the Philippines Los Baños, College, Laguna 4031, Philippines. Tel 63–49–536 2599. Fax 63–49–536 3206. Courriel: eltj@mudspring.uplb.edu.ph
- ◆ 28 mai−2 juin 2001. 30ème Session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités. Yaoundé, Cameroun.
- → Juin 2001. Atelier FAO/CEE/OIT sur les nouveaux systèmes par câbles de récolte du bois. Autriche. Adresse: R. Heinrich, Récolte forestière, Division des produits forestiers de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Fax 39–06–5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting @FAO.org
- ◆ 11–13 juin 2001. Conférence internationale sur la conservation ex situ et in situ des arbres tropicaux d'intérêt commercial. Yogyakarta, Indonésie. Parrainée par l'OIBT. Adresse: Ms Soetitah S. Soedojo. Projet OIBT PD 16/96 Rev.4 (F). Faculty of Forestry; Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta 55281, Indonésie. Fax 62–274–902 220. Courriel: OIBT-gmu@yogya.wasantara.net.id
- ◆ 11–16 juin 2001. XV Latin American Congress of Soil Science. Cuba. Adress: Dr R. Villegas Delgado, Ave Van Troi No 17203, Boyeros, Havana CP 19210, Cuba. Té1 53–7–579 076. Fax 53–7–666 036. Courriel: XV@inica.edu.cu
- ◆ 11–19 juillet 2001. **Travelling Workshop on Linking** the Complexity of Forest Canopies to Ecosystems and Landscape Function. Portland et Corvallis, Etats-Unis IUFRO 2.01.12. Adresse: Michael G. Ryan, USDA/FS Rocky Mountain Research Station, 240 West Prospect RD, Fort Collins, CO 80526-2098, Etats-Unis. Tél 1–970–498 1012. Fax 1–970–498 1027. Courriel: mryan@lamar.colostate.edu
- ◆ 22–27 juillet 2001. **Tree Biotechnology: the Next Millennium.** Skamania Lodge, Stevenson, Washington, Etats-Unis. Adresse: Dr Steven Strauss, Forestry Science Lab.020, Department of Forest Science, Oregon State University, Corvallis, Oregon 97331-7501, Etats-Unis. Tél 1–541–737 6558. Fax 1–541–737 1393. Courriel: strauss@fsl.orst.edu; www.cof.orst.edu/cof/extended/conferen/treebio
- ◆ 12–18 août 2001. Modélisation forestière de la gestion des écosystèmes, certification des forêts et aménagement durable. Vancouver, Canada. Adresse: Dr Valerie LeMay, Dept of Forest Resources Management, 2045–2424 Main Hall, University of British Colombia, Vancouver BC V6T 1ZA, Canada. Tél 1–604–822 4770. Fax 1–604–822 9106. Courriel: forestmd@interchange.ubc.ca; www.forestry.ubc.ca/forestmodel
- ◆ 9–14 septembre 2001. **5th International Flora Malesiana Symposium.** Sydney, Australie. Adresse: Dr Barry Conn, Royal Botanic Gardens Sydney, Mrs Macquaries Road, Sydney NSW 2000, Australie. Courriel: fmv@rbgsyd.gov.au; www.plantnet.rbgsyd.gov.au/fm/fm.html
- ◆ 12–14 septembre 2001. **Dynamics of Forest Insect Populations.** Aberdeen, Ecosse. IUFRO 7.03.07. Adresse: Dr Andrew Liebhold, USDA Forest Service, Northeastern Forest Experiment Station, Forestry Sciences Laboratory, 180 Canfield St., Morgantown West Virginia 26505, Etats-Unis. Tél 1–304–285 1609. Fax 1–304–285 1505. Courriel: sandy@gypsy.fsl.wvnet.edu; www.iufro.boku.ac.at/iufro/iufronet/d7/wu70307/aberdeen_firstannounce.htm
- ◆ Octobre 2001. Valdivia, Chili. **Improvement and Culture of Eucalyptus**. IUFRO 2.08.03. Adresse: Dr Roberto Ipinza, Universidad Austral de Chile. PO Box 1241, Valdivia, Chili. Tél 56–63–216 186. Fax 56–63–224 677. Courriel: ripinza@valdivia.uca.uach.cl
- ◆ Octobre 2001. L'avenir des cultures pérennes: Investissement & durabilité dans les tropiques humides. Côte d'Ivoire. Adresse: Dominique Nicolas, CIRAD, Boulevard de la Lironde, 34398 Montpellier Cedex 5, France. Tél 33–4–6761 6569. Fax 33–4–67 5659. Courriel: natalie.mercier@cirad.fr